

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

Affaires étrangères.

### II. — COOPERATION

Par M. Henri CAILLAVET,

Sénateur,

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Pierre Carous, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, Jean Filippi, François Giacobbi, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Léon Rogé, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 8), 360 (tome I), 393 (tome III) et in-8° 42.

Sénat : 39, 40 (tomes I, II et III, annexe 3) (1968-1969).

---

Lois de finances. — Coopération - Etats africains et malgache - Pays en voie de développement.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
Crédits de coopération technique, de coopération culturelle et de coopération économique et sociale.....	5
<b>I. — Données générales</b> .....	7
A. — Superficie, population, commerce, extérieur.....	7
B. — La situation culturelle.....	9
<b>II. — Les choix fondamentaux</b> .....	14
A. — La répartition de l'aide selon les régions bénéficiaires.....	14
B. — Classement des différentes aides selon leur origine.....	15
1. — Comparaison de l'aide française avec celle des autres pays .....	15
a) Aide française.....	15
b) Aide belge.....	16
c) Aide du Canada.....	18
d) Autres pays.....	19
2. — L'Europe et les Etats africains et malgache d'expres- sion française.....	22
C. — La nature de l'aide.....	32
<b>III. — Le cadre juridique. Les accords culturels et techniques</b> .....	34
<b>IV. — Les structures locales</b> .....	34
A. — Les missions d'aide et de coopération.....	34
B. — Les centres culturels.....	36
<b>V. — Les relations culturelles</b> .....	40
A. — Investissements .....	40
B. — Les enseignements.....	42
1. — Adaptation de l'enseignement aux conditions du déve- loppement et aux possibilités d'emploi réel.....	42
2. — Effectifs des enseignants, des élèves et des étudiants... ..	47
C. — Les bourses.....	50
D. — Echanges artistiques.....	53
E. — Radiodiffusion et télévision.....	56
<b>VI. — Coopération scientifique</b> .....	63
<b>VII. — Coopération technique</b> .....	73
A. — Les hommes.....	73
B. — Les modalités de la coopération technique.....	79
1. — Les bourses.....	79
2. — Missions d'experts.....	80
a) Moyens financiers.....	80
b) Nature des missions.....	80
3. — Etudes .....	82
a) Etudes des organismes subventionnés.....	82
b) Etudes occasionnelles à la demande des Etats.....	85
<b>Conclusion</b> .....	91

## Introduction.

La compétence du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères s'étend aux quatorze Républiques africaines et malgache ainsi que d'ailleurs pour partie aux trois pays francophones qui étaient autrefois sous la tutelle belge : le Congo-Kinshasa, le Burundi et le Rwanda.

Son action s'exerce sur une population globale relativement faible puisqu'elle ne dépasse pas 44 millions ; faible eu égard à la superficie, population de croissance démographique modérée.

Tous les pays de cette zone peuvent être considérés comme des pays en voie de développement bien qu'ils soient parvenus à des stades très différents de la croissance.

Une autre caractéristique de l'action du Secrétariat d'Etat à la Coopération est qu'elle s'exerce essentiellement dans des pays qui ont avec la France des liens historiques très forts et dont les frontières ne correspondent pas toujours à des divisions ethnographiques et géographiques naturelles.

Une troisième caractéristique : tous ces pays font partie du continent africain, séparé de l'Europe par une mer intérieure et dans laquelle celle-ci a trouvé naturellement et continue de trouver un champ naturel d'expansion.

Coopération privilégiée avec les quatorze Républiques africaines et malgache, cela est incontestable si on la compare à celle que nous avons avec les autres pays du monde, si l'on excepte du moins le Maghreb.

Pourquoi donner ainsi une préférence à ces quatorze Républiques africaines et malgache ? Sans doute pour les raisons que nous venons de dire : liens historiques solides, d'une part, association naturelle de l'Afrique et de l'Europe d'autre part, mais encore le sentiment que, en ayant accordé l'indépendance à ces pays que nous avons si longtemps tenu sous notre tutelle, nous avons le devoir de donner un sens et une réalité à cette indépendance. Sans cette coopération, les pays qui ont, en 1958, accédé

à l'indépendance, l'auraient rapidement perdue faute de solidité économique, faute de moyens techniques, faute d'hommes capables de mener à bien une politique de développement.

Les crédits accordés au Secrétariat d'Etat à la Coopération sont en très faible augmentation puisque les mesures nouvelles atteignent seulement un peu plus de 42 millions de francs. La caractéristique de ce budget, outre sa modicité, est que, s'il y a augmentation en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : 66.452.000 francs, les réductions sont importantes sur les dépenses en capital : 21 millions pour les autorisations de programme, 24 millions pour les crédits de paiement.

Dans quelle mesure le Secrétariat d'Etat pourra-t-il mener à bien les actions de coopération avec des crédits plus faibles en valeur réelle que ceux de l'année dernière, avec un nombre d'assistants techniques inférieur à celui de 1968 puisque 500 assistants techniques doivent être supprimés. Telle est la question que nous nous poserons en examinant ce rapport. Les directions d'intervention prises, les choix qui sont faits par le Secrétariat d'Etat à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire qui lui est donnée sont-ils satisfaisants ? telle est la seconde question que nous aurons à l'esprit lorsque nous examinerons l'activité du Secrétariat d'Etat dont nous retracerons le bilan.

## Crédits de coopération technique, de coopération culturelle et de coopération économique et sociale.

TITRE	CHAPITRE	1966	1967	1968	1969
<i>Coopération technique civile.</i>					
III.....	36-41	8.045.000	8.127.000	4.500.000	6.000.000
IV.....	41-41	401.054.000	363.554.000	367.854.000	417.854.000
V.....	68-91	»	»	»	»
<i>Coopération culturelle.</i>					
III.....	36-41	84.051.000	84.072.000	83.541.000	83.341.000
V.....	58-10	640.000	660.000	520.000	»
VI.....	68-91	74.024.000	59.885.000	62.216.000	Prévisions non arrêtées (1).
<i>Coopération technique militaire.</i>					
IV.....	41-42	122.066.000	120.299.000	133.099.000	138.099.000
<i>Coopération économique et sociale.</i>					
III.....	36-41	50.524.000	54.542.000	58.700.000	55.400.000
III.....	36-42	26.830.000	56.860.000	67.318.300	79.914.884
IV.....	41-41	34.500.000	31.000.000	31.000.000	31.000.000
VI.....	68-91	286.876.000	297.115.000	293.784.000	Prévisions non arrêtées (1).

(1) Une séance du Comité directeur du F. A. C. devant avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Le tableau récapitulatif qui précède montre bien que la coopération avec les 14 Républiques africaines et malgache a un caractère global. Elle comprend non seulement la coopération technique civile, la coopération culturelle, mais aussi la coopération technique militaire et la coopération économique et sociale. Ainsi se manifeste la spécificité de l'action de la France dans cette partie du monde à laquelle nous sommes liés par des liens très étroits et qui a besoin d'aide, non seulement pour la formation des hommes et l'élévation du niveau culturel, mais aussi en matière économique, sociale et militaire.

Notre commission s'attache bien entendu à l'étude de la coopération technique civile et de la coopération culturelle mais elle ne peut manquer de se poser la question de savoir dans quelle mesure ces deux formes de coopération doivent se lier

à la coopération économique et sociale et à la coopération technique militaire. La solution adoptée pour les 14 Républiques africaines et malgache est, en effet, très différente de celle qui a été retenue pour les autres pays du monde qu'il s'agisse d'ailleurs des pays ayant depuis longtemps obtenu leur indépendance, telles les 20 Républiques d'Amérique Latine, qu'il s'agisse de pays dans lesquels la culture française avait pénétré très profondément tels ceux du Maghreb.

Pour tous ces pays, coopération culturelle et coopération technique civile, dépendent directement des deux directions compétentes du Quai d'Orsay : la Direction des Relations culturelles et la Direction de la coopération technique.

Elles sont indépendantes des autres formes d'aide. Les raisons que l'on peut invoquer pour adopter à l'égard des 14 Républiques africaines et malgache la même solution que pour les autres pays, pour fortes qu'elles soient, ne semblent pas déterminantes ; il existe au contraire quelques raisons de conserver pendant quelque temps encore les structures actuelles malgré les inconvénients évidents, c'est du moins le sentiment qu'ont éprouvé les membres de votre commission qui, au cours de cette année, ont accompli une mission en Côte-d'Ivoire, au Rwanda et au Burundi.

I. — Données générales.

A. — SUPERFICIE, POPULATION, COMMERCE, EXTÉRIEUR

	SUPERFICIE (millions de kilomètres carrés):	1965	1967 (1)	TAUX d'accroisse- ment.
		(En millions.)		
Cameroun (Fédération).....	475	5.850	5.590	1,85
Congo (Brazzaville).....	342	900	870	1,6
Côte-d'Ivoire .....	322	3.900	4.030	2,3
Dahomey .....	116	2.400	2.430	2,25
Gabon .....	267	480	480	2,1
Haute-Volta .....	274	4.900	5.170	2,3
Mali .....	1.204	4.450	4.340	2,25
Mauritanie .....	1.086	1.050	1.100	2,2
Niger .....	1.189	3.350	3.340	2,3
R. C. A. ....	617	1.400	1.340	1,4
Sénégal .....	197	3.400	3.550	2,3
Tchad .....	1.284	3.400	3.590	2,25
Togo .....	57	1.650	1.750	2,3
Madagascar .....	590	6.350	6.230	2,3
	8.016	(2) 42.980	(2) 43.810	

(1) Source : I. N. S. E. G.-I. N. E. D. ; Afrique noire, Madagascar, Comores. — Démographie comparée.

(2) Densité (ensemble des pays : 5,3 en 1965, 5,5 en 1967).

On remarquera que la densité de la population, pour l'ensemble des pays, est extrêmement faible et que le taux d'accroissement démographique qui varient de 1,4 pour la R. C. A. à 2,3, pour la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo, Madagascar, la Haute-Volta et le Sénégal sont inférieurs à ceux de certains grands ensembles démographiques comme l'Amérique latine (2,6 pour l'ensemble avec des taux beaucoup plus forts pour certains pays de ce continent).

La progression en valeur absolue est faible de 1965 à 1967 puisqu'elle est seulement de 830.000 habitants.

**Commerce extérieur des Etats africains et malgache.**

	1961				1965 (1)				1967 (2)			
	Importations.		Exportations.		Importations.		Exportations.		Importations.		Exportations.	
	Total.	France.	Total.	France.	Total.	France.	Total.	France.	Total.	France.	Total.	France.
	(Millions de francs.)											
Mauritanie .....	153,7	124,5	8,7	1,3	120,0	70,0	(3) 280,0	60,0	180,0	88,0	350,0	71,2
Sénégal .....	766,7	509,2	613,1	465,8	791,7	431,3	634,2	512,0	777,0	369,7	677,8	542,0
Mali .....	175,7	119,2	69,5	16,1	211,9	51,0	77,5	4,5	255,2	75,6	81,4	7,0
Dahomey .....	125,5	74,4	71,6	51,6	169,8	93,0	67,3	36,9	214,9	107,3	75,0	26,0
Haute-Volta .....	140,1	85,6	17,7	1,8	195,0	100,0	57,0	8,0	179,4	81,2	88,6	12,0
Côte-d'Ivoire .....	835,8	533,5	942,4	450,8	1.166,9	728,4	1.368,4	515,4	1.301,0	718,7	1.605,3	599,6
Niger .....	93,1	44,7	76,5	59,1	186,0	98,9	125,0	70,2	227,0	109,1	178,6	139,1
Togo .....	129,5	53,3	92,3	53,3	222,0	69,4	132,5	56,8	222,7	65,4	157,9	59,9
Union douanière équatoriale (4).....	802,5	484,7	543,6	302,2	917,6	528,4	974,4	366,8	1.154,0	635,3	1.104,2	384,1
Cameroun oriental.....	474,3	258,0	484,1	282,5	659,8	382,8	585,5	281,3	875,6	514,4	682,6	291,0
Madagascar .....	510,6	370,7	382,7	208,5	683,1	428,0	452,6	202,4	717,7	464,1	514,2	188,6
	4.207,8	2.657,8	3.302,2	1.894,0	5.323,8	2.981,2	4.754,4	2.114,3	6.104,5	3.228,8	5.515,6	2.320,5
Pourcentage .....		63,2 %		57,3 %		56,0 %		44,7 %		52,9 %		42,0 %

(1) Estimations pour Mauritanie et Haute-Volta.

(2) Estimations pour Mauritanie et Niger. Chiffres provisoires pour le Cameroun.

(3) Cette augmentation s'explique par la vente du minerai de fer.

(4) Congo, Gabon, R.C.A., Tchad.



Le commerce extérieur des Etats africains et malgache a crû d'une façon régulière depuis 1961 puisqu'il passe de 3.302 millions de francs au cours de cette année à 4.754 millions de francs en 1965, pour atteindre 5.516 millions de francs en 1967.

Les importations sont, dans le même temps, passées de 4.208 millions de francs en 1961, à 5.324 millions de francs en 1965, pour 6.104 millions de francs en 1967. L'augmentation est, elle aussi, régulière. On remarque que pour toutes les années de référence, le montant des importations est inférieur au montant des exportations. On remarque aussi que le pourcentage des importations de France diminue régulièrement : 63,2 % en 1961, 56 % en 1965, 52,9 % en 1967. Même mouvement dégressif pour les exportations vers la France : 57,3 % en 1961, 44,7 % en 1965, 42 % en 1967.

Si, maintenant, l'on examine le rapport entre les importations et les exportations de la France vers les pays africains et malgache, ou des pays africains et malgache, on constate que, pour toutes les années de référence, les importations de France sont supérieures aux exportations vers la France. En 1967, cette différence était de 908,3 millions de francs.

L'évolution que ces chiffres révèlent est favorable à la France puisque le total des importations de notre pays passe, de 1961 à 1967, en six ans, de 2.658 millions de francs à 6.104 millions de francs et, d'autre part, comme nous venons de le voir, la balance commerciale est favorable à la France.

La diminution du pourcentage de notre commerce extérieur (importations et exportations) avec les 14 Républiques africaines et malgache n'est donc pas dangereuse et elle semble au contraire révéler une adaptation lente mais progressive de ces pays aux conditions nouvelles créées par leur indépendance.

## B. — LA SITUATION CULTURELLE

Avant d'aborder l'étude des choix fondamentaux, il convient de s'interroger sur la situation culturelle des pays avec lesquels nous entretenons des relations culturelles et de coopération technique étroites. Il serait, en effet, très dangereux de croire que les habitants de l'Afrique dite d'expression française, parlent, comprennent, écrivent notre langue. Nous avons encore bien des efforts à faire pour qu'il en soit ainsi mais s'il faut se garder de

tout optimisme, il faut aussi rejeter la tendance contraire car nous obtenons des résultats très importants comme l'on peut s'en convaincre en visitant, par exemple, la Côte-d'Ivoire.

Analphabétisme, francophonie, taux de scolarisation représentent trois aspects étroitement liés entre eux, de la situation culturelle de l'Afrique Noire et de Madagascar. C'est en effet, principalement l'expansion de la scolarisation qui tend d'une part à réduire l'analphabétisme et d'autre part à faire progresser la francophonie, du fait que la langue française est dans tous les Etats la langue de l'école, cependant en concurrence avec la langue nationale dans deux d'entre eux, l'arabe en République islamique de Mauritanie, le malgache dans la grande île de l'océan Indien.

### 1° *L'analphabétisme.*

Il a été indiqué l'an passé les raisons pour lesquelles il était extrêmement difficile de donner des chiffres très précis en matière de taux d'analphabétisme. Ces raisons n'ont pas varié. De même, en raison d'une variation très lente de ces taux, les précisions chiffrées fournies l'an passé demeurent toujours valables (en gros 90 % de la population demeure analphabète).

L'alphabetisation se développe en Afrique Noire francophone et à Madagascar par l'intermédiaire de deux moyens : l'école principalement et les campagnes d'alphabetisation des adultes.

Notons immédiatement que le tassement général des taux de scolarisation qui est en train de se produire entraîne un ralentissement similaire de la progression des taux d'alphabetisation.

Quant aux campagnes d'alphabetisation des adultes, qui n'ont encore nulle part touché les masses et qui se veulent sélectives et fonctionnelles, n'atteignant que les adultes jeunes de catégories professionnelles déterminées, elles sont menées à l'initiative, soit de l'U. N. E. S. C. O., soit du Secrétariat d'Etat. L'U. N. E. S. C. O. procède partout à une alphabetisation en langues vernaculaires (par exemple au Niger, au Mali, etc.).

Le Secrétariat d'Etat, par contre, mène toutes ses opérations d'alphabetisation en langue française, étendant ainsi la francophonie. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette alphabetisation en une langue étrangère qui suppose l'apprentissage d'un nouveau langage

est beaucoup plus ardue, beaucoup plus longue et que la proportion des adultes qui se décourage devant l'effort plus intense qu'elle exige est inévitablement plus forte.

Socialement l'alphabétisation affecte :

- plus les jeunes que les aînés, à cause du rôle de l'école ;
- plus les villes que les campagnes ;
- plus les travailleurs du secteur moderne que du secteur traditionnel.

Géographiquement, l'alphabétisation est plus répandue :

- sur les côtes, premiers lieux d'implantation européenne, que dans l'intérieur ;
- dans les pays forestiers, animistes, où les missions catholiques et protestantes avaient implanté beaucoup d'écoles, que dans les pays de savanes et sahéliens, généralement islamiques.

## 2° *Les progrès de la francophonie.*

La population francophone, sans en être très éloignée, ne recouvre pas exactement la population alphabétisée. En effet, il existe, d'une part, des groupes d'alphabétisés en langues vernaculaires (opérations U. N. E. S. C. O.), d'autre part, des Africains et Malgaches qui, vivant ou travaillant au contact des Français ou de cadres africains ou malgaches francophones, ont appris et parlent le français, un français évidemment très approximatif.

Quant on parle de francophonie, il faut donc nécessairement y distinguer différents niveaux :

— un niveau rudimentaire, répandu dans les villes et particulièrement dans les ports et dans les capitales, qui est celui des Africains et Malgaches vivant ou travaillant au contact d'un milieu francophone précédemment évoqué. Ils parlent un français sommaire, utilitaire, incorrect phonétiquement, syntaxiquement et lexicalement, au total fortement dégradé. C'est là le niveau du plus grand nombre ;

— un niveau scolaire élémentaire, qui est celui des populations passées par l'école primaire aux méthodes traditionnelles. A sa sortie, les enfants sont loin d'avoir acquis la maîtrise de la langue française parlée ou écrite et d'en avoir définitivement fixé les mécanismes ; de telle sorte que leur francophonie demeure incertaine, les acquisitions dans ce domaine pouvant se dégrader ou se perdre en fonction du milieu dans lequel ils s'insèrent.

— un niveau de maîtrise de la langue qui n'est atteint que par une minorité qui a fréquenté les établissements de second degré et supérieurs. Encore les incorrections de la langue demeurent-elles nombreuses chez beaucoup d'élèves ayant reçu une formation de ce genre. Les francophones de ce niveau ne représentent certainement pas plus de 3 à 4 % des populations d'Afrique noire, dite d'expression française, et de Madagascar.

Au total, si la situation apparaît évidemment comme très favorable à la diffusion progressive de la langue française, il n'en reste pas moins un très gros effort à accomplir pour faire de l'Afrique noire un domaine irréversiblement francophone.

Cette situation explique l'importance que le Secrétariat d'Etat attache à la rénovation des structures et méthodes de l'enseignement primaire africain et malgache et en particulier aux actions qualitatives relatives à l'enseignement du français pour lequel sont progressivement mises en place des méthodes s'inspirant des principes de l'enseignement des langues vivantes étrangères, et accordant au langage la priorité. Ces actions de rénovation et d'adaptation se continuent ensuite jusque dans l'enseignement du second degré, dans les classes de premier cycle notamment.

Au-delà de l'école, les services culturels prolongent son influence par les méthodes qui leur sont propres.

En définitive, l'avenir de la langue française repose sur une promotion parallèle du niveau de vie. C'est pour cette raison que la politique de coopération et de développement culturel doit s'intégrer, pour le soutenir comme pour en bénéficier, dans une politique concertée de développement global qui harmonise les actions entre tous les secteurs d'activité et particulièrement avec le secteur économique.

### *3° Les taux de scolarisation pour les différents degrés d'enseignement.*

En 1967-1968 les taux de scolarisation relatifs à l'enseignement primaire se sont peu modifiés par rapport à l'année 1966-1967. Après avoir pendant une décennie fortement poussé la scolarisation des enfants, la plupart des Etats qui consacrent en moyenne environ 20 % de leur budget à l'éducation nationale, se heurtent maintenant à des impératifs

budgetaires qui interdisent un accroissement important des charges dans le domaine de l'éducation. Dans ces conditions, l'accroissement des effectifs suffit à peine à absorber la poussée démographique générale en Afrique noire francophone et à Madagascar, et les taux de scolarisation ou ne progressent plus que lentement ou se stabilisent quand ils ne sont pas menacés de recul. L'effort des Etats porte à présent beaucoup plus sur l'aspect qualitatif que sur l'aspect quantitatif de l'enseignement.

Taux de scolarisation 1967-1968.

Cameroun .....	60 %	Madagascar .....	50 %
Centrafrique .....	50 %	Mali .....	22 %
Congo .....	+ de 90 %	Mauritanie .....	9 %
Côte-d'Ivoire .....	46 %	Niger .....	12 %
Dahomey .....	32 %	Sénégal .....	40 %
Gabon .....	+ de 90 %	Tchad .....	25 %
Haute-Volta .....	10 %	Togo .....	40 %

Le tableau ci-dessus permet de répartir en matière de niveau de scolarisation les Etats africains et malgache en trois groupes :

— *un groupe d'Etats à forte scolarisation* comprenant le Congo-Brazzaville et le Gabon, pays forestiers de l'Afrique équatoriale, approche de la scolarisation complète. Celle-ci est à peu près réalisée pour les garçons mais le sera plus tardivement pour les filles ;

— *un groupe d'Etats à scolarisation moyenne* comprenant le Cameroun et la Centrafrique, deux autres Etats de l'Afrique équatoriale forestière, Madagascar, les Etats du Bénin, Togo et Dahomey, le Sénégal, toutes régions d'ancienne implantation européenne ;

— *un groupe d'Etats à faible scolarisation* : Mauritanie, Mali, Niger, Haute-Volta, Tchad, Etats sahéliens situés à l'intérieur du continent. C'est cependant dans ces Etats que la scolarisation progresse le plus lentement parce que ce sont aussi les plus pauvres.

En règle générale la proportion des enfants scolarisés qui accèdent à l'enseignement du second degré demeure inférieure à 20 % et ce sont moins de 2 % de ces enfants scolarisés qui atteignent l'enseignement supérieur.

## II. — Les choix fondamentaux.

### A. — LA RÉPARTITION DE L'AIDE SELON LES RÉGIONS BÉNÉFICIAIRES

Compte tenu des crédits de paiement, la Direction générale des relations culturelles disposera, en 1969, pour l'ensemble des pays dont elle a la charge de 623.341.257 F ; la Direction de la coopération technique du Ministère des Affaires étrangères d'une somme de 238 millions de francs. Au total, les sommes consacrées à la coopération culturelle et technique avec les pays autres que les quatorze Républiques africaines et malgache s'élèvent à 861 millions environ ; les sommes prévues en 1969 pour la coopération technique civile avec les quatorze Républiques africaines et malgache atteindront 423.854.000 F, contre 312.354.000 F en 1968. Les crédits des titres III, V et VI s'élevaient à 144 millions de francs environ en 1968, les crédits du titre VI ne sont pas arrêtés encore, deux séances du Comité directeur du F. A. C. devant avoir lieu d'ici la fin de l'année, mais ils ne semblent pas devoir varier beaucoup. Ainsi, le total des crédits de coopération technique civile et des crédits de relations culturelles avec l'ensemble du monde qui était, en 1968, de 861.341.257 F serait de 1.429 millions de francs environ, à supposer que les crédits du titre VI restent semblables à ceux de 1968. La proportion de cette somme affectée aux quatorze Républiques africaines et malgache est donc très proche de 40 % (toujours dans la même hypothèse où les crédits du titre VI sont identiques à ceux de 1968). La proportion semble donc vouloir être un peu plus forte qu'elle n'était en 1967.

Ces chiffres montrent la très grande importance accordée par notre politique aux Etats africains et malgache d'expression française peuplés, rappelons-le, de moins de 44 millions d'habitants, encore ne tenons-nous pas compte de la coopération technique militaire et de la coopération économique et sociale. Cette importance est également soulignée par l'existence d'un Secrétariat d'Etat à la Coopération et par la présentation séparée en un fascicule distinct des crédits qui leur sont consacrés.

## B. — CLASSEMENT DES DIFFÉRENTES AIDES SELON LEUR ORIGINE

### 1. — *Comparaison de l'aide française avec celle des autres pays.*

Les liens commerciaux entre la France et les quatorze Républiques africaines et malgache sont de moins en moins étroits en ce sens que ces pays diversifient leurs sources d'approvisionnement et leurs clients ; pour autant, les flux commerciaux entre eux et la France s'accroissent en volume mais l'on peut s'interroger sur l'aide que les autres pays apportent à ce groupe d'Etats nouveaux avec qui, de plus en plus, ils développent leurs relations commerciales.

Depuis leurs accès à l'indépendance, les Etats d'Afrique noire francophone et Madagascar ont en effet cherché à diversifier les sources d'aides et à bénéficier de l'assistance bilatérale de certains pays autres que la France ; cependant, dans le domaine de la coopération culturelle, la France conserve de loin la première place parmi les donateurs, compte tenu de ses liens historiques, linguistiques et économiques avec les Etats francophones concernés.

Les interventions de coopération culturelle sont le fait de quelques pays francophones, les autres pays rencontrant certains obstacles d'ordre linguistique.

Pourtant une partie des « volontaires » provenant de pays autres que la France exercent des activités d'enseignement.

#### a) Aide française.

Le nombre des enseignants envoyés par la France dans les pays en voie de développement pendant l'année 1967 a été de 31.560 (personnel français total d'assistance culturelle et technique 45.684).

La coopération technique et culturelle dans les Etats d'Afrique noire francophone et à Madagascar se chiffre à 162,7 millions de dollars avec les effectifs suivants :

Personnel enseignant .....	6.488
Boursiers financés par la France.....	882
Stagiaires financés par la France.....	3.161

Ce personnel de l'enseignement, ces bourses et ces stages se répartissent de la façon suivante :

P A Y S	PERSONNEL dans l'enseignement.	BOURSES	STAGES
Cameroun .....	566	124	254
R. C. A.....	286	7	116
Congo-Brazzaville .....	358	7	63
Côte-d'Ivoire .....	1.301	59	391
Dahomey .....	148	114	311
Gabon .....	240	10	71
Haute-Volta .....	286	57	277
Madagascar .....	1.144	260	658
Mali .....	307	65	87
Mauritanie .....	123	10	31
Niger .....	266	8	111
Sénégal .....	1.058	64	541
Tchad .....	320	7	143
Togo .....	85	90	107
<b>Total .....</b>	<b>6.488</b>	<b>882</b>	<b>3.161</b>

b) Aide belge.

La Belgique s'intéresse plus spécialement à ses ex-territoires en leur fournissant surtout une assistance techniques importante (Congo-Kinshasa, Burundi, Rwanda).

Cependant, pour répondre à certains vœux de l'opinion publique, pour affirmer son souci de ne plus concentrer exclusivement son aide sur les pays d'Afrique centrale, et se dégager quelque peu d'une situation post-coloniale, certaines actions sont entreprises dans d'autres pays.

Ainsi, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun apparaissent comme nouveaux bénéficiaires de quelques experts et de quelques bourses.

La Belgique ne cache pas son intention d'augmenter encore son aide au Congo-Kinshasa à l'avenir. Il s'agira essentiellement d'un accroissement de l'assistance technique particulièrement dans le domaine de l'enseignement (administration des finances publiques également).



L'aide belge au titre de l'assistance technique a représenté 54 % de l'ensemble de l'aide bilatérale en 1967 (40,4 millions de dollars sur un total de 98,8). C'est une conséquence de la concentration de l'aide belge sur l'Afrique centrale. Les besoins en matière d'enseignement y sont très importants et la Belgique a été amenée à fournir un grand nombre d'enseignants au niveau du primaire et du second degré.

Les crédits d'assistance technique belge se répartissent ainsi :

(En millions de dollars.)

Congo-Kinshasa .....	25,2
Rwanda .....	4,0
Burundi .....	4,6
Autres pays africains .....	1,8
	40,4

aide publique totale 98,8 pour un effectif total de 3.623 experts (dont 1.953 dans l'enseignement) et 374 volontaires (dont 188 dans l'enseignement).

Les pays bénéficiaires en Afrique noire francophone sont les suivants :

PAYS	EFFECTIF 1967	
	Volontaires.	Personnel dans l'enseignement.
Burundi .....	27	154
Cameroun .....	3	»
Tchad .....	1	»
Congo-Kinshasa .....	85	1.506
Côte-d'Ivoire .....	1	»
Rwanda .....	87	134
Haute-Volta .....	2	»
Total .....	206	1.794
Total mondial .....	374	1.953

A l'exception de quelques actions ponctuelles dans d'autres pays, l'apport de la Belgique se trouve donc toujours concentré sur l'Afrique centrale, en matière d'assistance culturelle.

c) Aide du Canada.

Le Canada disposant d'un certain nombre d'experts francophones développe régulièrement son programme d'assistance technique aux pays d'Afrique sur le plan de l'enseignement.

Le total de l'aide publique bilatérale canadienne atteint 131,56 millions de dollars et 22,66 millions de dollars sont affectés aux dépenses de coopération technique.

L'aide canadienne en matière culturelle comprend :

- 967 experts (sur un total général de 2.386 experts) ;
- 718 volontaires (sur un total général de 1.096) ;
- 1.809 bourses ;
- 1.515 stagiaires.

Ces différents éléments se trouvent répartis de la façon suivante en ce qui concerne les Etats d'Afrique noire francophone et Madagascar :

P A Y S	PERSONNEL dans l'enseignement.	P A Y S	VOLONTAIRES
Cameroun .....	72	Burundi .....	21
Tchad .....	19	Cameroun .....	5
Congo-Brazzaville .....	2	Côte-d'Ivoire .....	16
Congo-Kinshasa .....	3	Madagascar .....	32
Dahomey .....	17	Mali .....	9
Gabon .....	2	Rwanda .....	16
Côte-d'Ivoire .....	31	Tchad .....	5
Madagascar .....	3	Togo .....	7
Mali .....	3	Haute-Volta .....	8
Niger .....	6		
Rwanda .....	36		
Sénégal .....	50		
Togo .....	16		
	260		119
Sur 967 experts au total dans l'enseignement.		Sur 718 au total dans l'enseignement.	

P A Y S	BOURSIERS	STAGIAIRES
Burundi .....	1	1
Cameroun .....	22	27
R. C. A.....	2	6
Tchad .....	5	2
Congo-Brazzaville .....	»	9
Congo-Kinshasa .....	20	21
Dahomey .....	1	10
Gabon .....	»	4
Côte-d'Ivoire .....	»	7
Madagascar .....	7	10
Mali .....	5	5
Mauritanie .....	»	3
Niger .....	»	1
Rwanda .....	5	5
Sénégal .....	1	14
Togo .....	9	21
Haute-Volta .....	3	3
<b>Total .....</b>	<b>81</b>	<b>149</b>
<b>Total général.....</b>	<b>1.809</b>	<b>1.515</b>

*d) Autres pays.*

D'autres pays accueillent des boursiers et stagiaires originaires des pays d'Afrique noire francophone et de Madagascar, et envoient dans ces Etats africains des « volontaires » exerçant des activités d'enseignement.

*Le Royaume-Uni* reçoit environ 200 boursiers et stagiaires originaires de ces Etats (plus d'une centaine provenant du Cameroun anglophone). Il envoie dans ces pays une centaine de « volontaires » dont presque la moitié au Cameroun occidental.

*Etats-Unis d'Amérique.* — Dans les pays africains et malgache, le Peace Corps « Volontaires de la Paix » compte plus de 350 volontaires dans l'enseignement (Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Sénégal, Togo).

Les Etats-Unis assurent la formation chaque année de près de 350 boursiers et stagiaires.

D'autre part, Israël, la République Fédérale d'Allemagne, Taiwan reçoivent des boursiers et des stagiaires.

**Personnel de coopération technique en 1967.**

	FRANCE	BELGIQUE	CANADA	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
Total pour le monde.....	44.646	3.623	2.393	5.622	18.854	29.941
Dont E. A. M. ....	13.790	36	310	467	124	1.039
Enseignement total .....	30.190	1.953	967	(1) 2.535	5.764	2.249
Dont E. A. M. ....	6.498	0	221	68	36	27
Assistants techniques .....	14.056	1.296	323	1.437	11.456	9.038
Dont E. A. M. ....	7.292	29	7	140	9	140
Volontaires total .....	400	374	1.103	1.650	1.634	18.652
Dont E. A. M. ....	400	7	82	259	79	872

(1) Y compris environ 500 enseignants et 500 assistants non inclus les années précédentes.

**Nombre des boursiers étudiants et stagiaires en 1967.**

	FRANCE	BELGIQUE	CANADA	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
<i>Etudiants.</i>						
Total pour le monde.....	5.381	1.895	1.870	4.838	5.510	11.027
Dont E. A. M. ....	(1) 2.726	120	55	86	157	333
<i>Stagiaires.</i>						
Total pour le monde.....	7.525	732	1.515	7.200	3.928	8.215
Dont E. A. M. ....	(2) 2.487	13	124	509	40	295

(1) Chiffres comprenant les 1.858 étudiants bénéficiaires de bourses françaises dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur en Afrique.

(2) Y compris les stagiaires formés sur place.

**Total de l'aide du secteur public à titre bilatéral en 1967.**

	FRANCE	BELGIQUE	CANADA	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI	ETATS-UNIS
	(En millions de dollars.)					
Total des versements du secteur public à titre bilatéral .....	772,3	74,5	166,9	480,4	446,3	3.413
Dont E. A. M. ....	178,4	0,626	2,38	27,68	0,91	23
Dont assistance technique .....	400	40,4	22,7	126,1	91,9	(1) 564
Dont E. A. M. ....	114,2	0,614	1,92	11	0,58	13

(1) Y compris des prêts de coopération technique à l'exclusion de l'« Educational Exchange programme ».

L'étude des tableaux présentés ci-dessus est intéressante à bien des titres. On remarquera d'abord que si les Etats-Unis viennent de très loin en premier en ce qui concerne le total des investissements du secteur public à titre bilatéral, avec 3.413 millions de dollars contre 772,3 millions de dollars pour la France et 480,4 pour l'Allemagne, l'effort qu'ils consentent pour les E. A. M. est infime : 23 millions de dollars, alors que la France consacre plus de 178 millions de dollars à ces Etats.

Une deuxième constatation intéressante concerne le Royaume-Uni dont le total de versement du secteur public à titre bilatéral est inférieur à celui de l'Allemagne : 446,3 millions de dollars contre 480,4 alors qu'il n'y a aucune commune mesure entre le domaine sur lequel s'étendait il y a encore peu de temps la puissance britannique et celui sur lequel l'Allemagne pouvait avoir des prétentions. Si les Etats-Unis l'emportent de très loin en valeur absolue en ce qui concerne l'aide totale, c'est la France qui vient en premier pour le nombre des coopérants : 44.446 en 1967, contre seulement 29.941 pour les Etats-Unis. Par contre, les Etats-Unis ont un corps de volontaires extrêmement important puisqu'il est de 18.652 dont 872 pour les E. A. M. alors que la France ne dispose que de 400 volontaires tous dans les Etats africains et malgache.

Au total, pour ce qui est des hommes qui apportent leur aide personnelle aux pays assistés, les Etats-Unis l'emportent de peu sur la France. Ils l'emportent, par contre, de loin en ce qui concerne

les boursiers étudiants puisqu'ils ont accordé en 1967, 11.027 bourses contre seulement 5.381 pour la France. Ils viennent également en tête pour les bourses de stage avec 8.215 bourses de stagiaires contre 7.525 pour la France.

Les Etats francophones industrialisés, Belgique et Canada, font un effort considérable en matière de coopérants et de bourses puisque la Belgique a 3.623 coopérants dont 36 pour les Etats africains et malgache, et le Canada 2.393 dont 310 pour les E. A. M. La Belgique a octroyé, en 1967, 1.895 bourses d'étudiants dont 120 aux E. A. M. et 732 bourses de stage dont 13 pour les Etats africains et malgache. Le Canada a accordé 1.870 bourses d'étudiants dont 55 aux E. A. M. et 1.515 bourses de stage dont 124 pour ces mêmes Etats. L'effort de l'Allemagne est également à noter, mais incontestablement, c'est la France qui consacre aux E. A. M. la plus forte proportion de personnel de coopération, de bourses d'étudiants et de bourses de stage, et en ces différents domaines, elle vient très loin avant tous les autres pays.

Ainsi apercevons-nous l'importance en valeur absolue et en valeur relative de l'effort que nous consentons pour les Etats africains et malgache.

## 2. — *L'Europe et les Etats africains et malgache d'expression française.*

On a pu penser, et l'on peut continuer de penser, que l'aide aux pays en voie de développement pourrait avoir une origine communautaire car elle est de celles qui grèvent lourdement les budgets nationaux et qu'il est nécessaire de coordonner d'une façon très exacte afin qu'elle soit efficace.

La coopération de la Communauté économique européenne avec les pays et territoires d'outre-mer est inscrite dans la « Convention d'association » signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, qui est entrée en application le 1<sup>er</sup> juin 1964 et lie, d'une part, la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté d'autre part.

A la différence des crédits du F.A.C. qui font l'objet d'engagements annuels, les crédits du F.E.D. portent sur une période quinquennale.

Sur un montant total de 730 millions d'unités de compte à répartir pendant la période quinquennale 1<sup>er</sup> juin 1964-31 mai 1969, le montant des engagements s'élevait à environ 560 millions d'unités de compte fin juillet 1968. Il est prévu que la totalité des crédits encore disponibles, soit 170 millions d'unités de compte, sera engagée avant la date d'expiration de la Convention de Yaoundé, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> juin 1969.

En ce qui concerne les paiements, le rythme annuel a été normal dès les deux premières années de fonctionnement du deuxième F. E. D. pour l'assistance technique liée aux investissements, la coopération technique générale et l'aide à la production. Il n'en a pas été de même en ce qui concerne les investissements pour lesquels le décalage entre l'engagement et le paiement n'a commencé à se réduire qu'à partir de 1967.

L'accélération du rythme de lancement des appels d'offres, qui atteindront probablement 120 unités en 1968 au lieu de 100 au cours des deux années précédentes, devrait permettre d'amplifier le volume des paiements dans ce domaine.

Par ailleurs, les prêts spéciaux dont les engagements totaux s'élèvent à plus de 28 millions d'unités de compte au 30 juin 1968 sur un plafond prévu de 64 millions d'unités de compte, n'ont fait, jusqu'à présent, l'objet de mobilisation que pour un montant de 1.100.000 unités de compte environ. On devrait donc enregistrer dans les prochains mois un accroissement des versements dans ce secteur.

Les tableaux suivants donnent une répartition des crédits du deuxième F. E. D. depuis la date de sa mise en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1964, c'est-à-dire pendant quatre ans environ.

Ils précisent :

- la situation des engagements du deuxième F. E. D. à la date du 23 juillet 1968 :
  - a) Par Etats, Pays ou Territoires bénéficiaires ;
  - b) Par secteurs d'intervention.
- l'évolution des paiements du deuxième F. E. D. :
  - a) Par catégories de dépenses ;
  - b) Par année.

- l'état actuel des prêts spéciaux du F. E. D. ;
- la situation des engagements du F. E. D. (dons) dans les Etats africains et malgache de la zone franc associés à la C. E. E. :
  - au cours de l'année 1967 ;
  - au cours du premier semestre de l'année 1968.
- la situation des engagements du deuxième F. E. D. au 30 juin 1968 concernant l'assistance technique liée aux investissements et la coopération technique générale.
- la situation des engagements et des paiements du premier F. E. D. (1958-1963) dans les Etats relevant du Secrétariat d'Etat.



## Situation des engagements du deuxième F. E. D. au 23 juillet 1968.

(Etats, Pays et Territoires bénéficiaires.)

(En milliers d'unités de compte.)

ÉTATS, PAYS OU TERRITOIRES bénéficiaires.	INVESTISSEMENTS économiques et sociaux.		AIDE à la diversification.		AIDE à la produc- tion.	ASSISTANCE technique aux investissements.	COOPÉRATION technique générale.	SECOURS d'urgence.	TOTAL	AVANCE aux caisses de stabilisation des prix.
	Dons.	Prêts conditions spéciales.	Dons.	Prêts conditions spéciales.						
A. — E. A. M. A.										
République du Burundi.....	6.170	»	5.250	»	»	2.006	451	»	14.417	»
République fédérale du Cameroun....	26.136	7.371	749	7.151	6.150	486	58	»	48.101	»
République Centrafricaine.....	15.248	»	»	»	5.057	1.488	150	»	21.943	»
République du Congo.....	11.814	»	5.169	»	»	507	»	»	17.490	»
République démocratique du Congo....	36.176	»	»	»	»	455	2.267	»	38.898	»
République de Côte-d'Ivoire.....	2.249	6.013	35.388	3.644	»	58	133	»	47.485	»
République du Dahomey.....	14.876	»	1.499	»	3.900	611	2	»	20.888	»
République du Gabon.....	10.766	»	4.000	»	»	2.378	»	»	17.144	»
République de Haute-Volta.....	16.159	»	3.553	»	»	1.157	38	»	20.907	»
République Malgache.....	34.031	»	4.355	»	19.065	1.255	99	»	58.805	»
République du Mali.....	15.068	»	485	»	3.931	1.270	»	»	20.754	»
République islamique de Mauritanie...	12.199	»	1.561	»	»	236	»	»	13.996	»
République du Niger.....	14.840	»	936	»	4.275	1.200	»	»	21.251	»
République du Rwanda.....	4.603	»	4.448	»	»	2.262	1.322	»	12.635	»
République du Sénégal.....	12.985	»	5.579	»	33.283	25	11	»	51.883	8.710
République Somalienne.....	9.509	»	5.593	»	»	2.849	1.068	1.850	21.229	»
République du Tchad.....	23.619	1.215	374	»	4.230	1.524	69	»	31.031	1.766
République du Togo.....	6.259	»	280	»	1.849	757	»	»	9.145	»
Total E. A. M. A.....	273.247	14.599	79.579	10.795	81.740	20.524	5.668	1.850	488.002	10.476
B. — P. T. O. M./D. O. M.....										
Interventions non réparties.....	»	»	»	»	»	3.520	28.574	»	32.094	»
Total général.....	309.908	17.455	79.579	10.795	81.740	24.675	34.242	1.850	560.244	10.476

Situation des engagements du deuxième F. E. D. au 23 juillet 1968.

E.A.M.A., P.T.O.M. et D.O.M.

(En milliers d'unités de compte.)

SECTEURS D'INTERVENTION	MONTANTS	POURCENTAGE
0 Soutien des prix agricoles.....	30.776	
1 Développement de la production.		
11 Amélioration structurelle des productions agricoles .....	56.159	
12 Diversification agricole.....	86.549	
13 Aménagements agricoles nouveaux.....	41.610	
14 Elevage et pêches.....	12.452	
15 Développement des coopératives.....	2.139	
16 Hydraulique rurale et pastorale.....	14.490	
17 Diversification industrielle.....	12.045	
18 Promotion commerciale.....	853	
Total 1.....	226.297	43,1
2 Modernisation de l'infrastructure économique.		
21 Ports et voies fluviales.....	30.917	
22 Routes et ponts.....	115.735	
23 Chemins de fer.....	28.598	
24 Télécommunications .....	4	
25 Aéroports .....	1.729	
26 Energie .....	342	
Total 2.....	177.325	33,7
3 Développement social.		
31 Formation des cadres.....	30.765	
32 Enseignement .....	80.191	
33 Santé publique.....	26.740	
34 Adductions d'eau urbaines.....	21.223	
35 Urbanisme et assainissement urbain.....	10.461	
36 Electrification .....	5	
Total 3.....	119.385	22,7
4 Divers.		
41 Programmation du développement.....	2.289	
42 Information .....	233	
43 Secours d'urgence.....	250	
Total 4.....	2.772	0,5
Total 1 + 2 + 3 + 4.....	525.779	100
Engagements non encore répartis (1).....	3.689	
Soutien des prix agricoles.....	30.776	
Total engagements du 2 <sup>e</sup> F.E.D.....	560.244	
Stabilisation des cours des produits agricoles (2)...	10.476	

(1) Les engagements non encore répartis concernant la fraction des montants globaux ouverts au titre de l'assistance technique liée à la coopération technique générale (études) qui n'a pas encore été utilisée par l'ordonnateur principal du F. E. D. pour financer les opérations individuelles.

(2) Les avances pour la stabilisation des cours sont financées par les disponibilités de trésorerie du F. E. D. (Convention, art. 20), leur montant ne doit pas être ajouté à celui des engagements.

**Evolution des paiements du deuxième F. E. D. (1<sup>er</sup> juin 1964 - 31 mai 1969)**

**par catégories de dépenses:**

(En unités de compte.)

	AU 31 décembre 1966.	AU COURS de l'année 1967.	AU COURS du premier semestre 1968.	TOTAL au 30 juin 1968.
Investissements .....	3.279.323,99	12.370.815,67	13.852.321,29	29.502.450,95
Assistance technique liée.....	5.555.619,80	5.094.205,16	3.609.491,76	14.169.316,72
Coopération technique générale..	8.309.996,12	4.791.966,92	2.972.632,99	16.068.596,03
Production .....	23.046.171,85	11.688.649,65	3.586.473,41	38.321.294,91
Diversification .....	12.856.862,94	6.885.075,40	3.258.711,82	23.000.650,16
Secours d'urgence.....	326.645,99	831.617,79	17.101,18	1.175.364,96
Frais administratifs et financiers.	135.640,76	294.315,70	15.891,78	445.848,24
A. E. C. (Association européenne pour la coopération).....	4.585.961,34	5.440.496,54	714.646,03	9.311.811,85
Prêts spéciaux.....	58.090.222,79	47.307.142,83	26.597.978,20	131.995.343,82
	»	1.066.925,85	60.724,26	1.127.650,11
<b>Total .....</b>	<b>58.090.222,79</b>	<b>48.374.068,68</b>	<b>26.658.702,46</b>	<b>133.122.993,93</b>

**Evolution des dépenses payées par le F. E. D. par année.**

(En millions d'unités de compte.)

	1 <sup>er</sup> F.E.D.	2 <sup>e</sup> F.E.D.	TOTAL
1958 .....	»	»	»
1959 .....	»	»	»
1960 .....	4	»	4
1961 .....	16	»	16
1962 .....	53	»	53
1963 .....	65	»	65
1964 .....	83	»	83
1965 .....	85	22	107
1966 .....	76	36	112
1967 .....	63	47	110
1968 .....	(Evaluation.)		124
1969 .....	(Evaluation.)		125
			799

NOTA. — Montant total des crédits du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> F.D.E. : 581,25 + 730 = 1.311,25

Prêts spéciaux du F.E.D. — Septembre 1968.

AVIS DU COMITE du F.E.D.		MILLIONS d'unités de compte.
8 novembre 1966...	S.O.D.E.P.A.L.M. (projet complémentaire pour la création de 32.000 hectares de palmeraies en Côte-d'Ivoire)..... Durée vingt et un ans dont huit et demi de franchise. — Intérêt 2 %.	3,644.153
8 novembre 1966...	Société textile du Tchad..... Durée trente ans dont dix de franchise (Gouvernement du Tchad. — Intérêt 1 %. S.T.T. durée quatorze ans dont cinq de franchise. — Intérêt 4,5 %.	1,215
21 février 1967.....	C.A.M.D.E.V. (création de 4.300 hectares de palmeraies au Cameroun occidental.. Durée vingt-deux ans dont dix de franchise. — Intérêt 2 %.	6,842
25 avril 1967.....	Chemin de fer Abidjan-Niger (section Agboville-Dimbokro) ..... Durée vingt ans dont quatre et demi de franchise. — Intérêt 3 %.	6,012.510
7 novembre 1967...	Cimenterie de Figuil..... Durée dix-sept ans dont sept de franchise. — Intérêt 3 %.	1,640
7 novembre 1967...	Port de Nouméa (Nouvelle-Calédonie). — Poste d'accostage en eau profonde..... Durée vingt ans dont deux et demi de franchise. — Intérêt 2 %.	1,000
18 décembre 1967...	Hangars portuaires à Para Maribo (Surinam). Durée vingt ans dont six de franchise. — Intérêt 2,5 %.	1,856
4 juin 1968.....	Chemin de fer transcamerounais. — Construction voie ferrée..... Durée quarante ans dont dix ans de grâce. — Intérêt 1 %.	5,000
	Achat matériel roulant..... Durée vingt et un ans dont six de franchise. — Intérêt 3 %.	1,400

**Engagements du deuxième F. E. D. (dons).**

*(Investissements économiques et sociaux et aide à la diversification.)*

(En milliers d'unités de comptes.)

ETATS BENEFICIAIRES	1967	1968	OBSERVATIONS
Burundi .....	7.370	491	1968. — Engagements pris au cours du premier semestre 1968.
Cameroun .....	117	15.000	
Centrafrique .....	2.641	3.509	
Congo-Brazzaville .....	2.334	3.646	
Congo-Kinshasa .....	»	»	
Côte-d'Ivoire .....	574	»	
Dahomey .....	7.983	505	
Gabon .....	14.766	»	
Haute-Volta .....	9.925	3.553	
Madagascar .....	»	4.071	
Mali .....	438	5.073	
Mauritanie .....	891	»	
Niger .....	8.143	466	
Rwanda .....	2.352	380	
Sénégal .....	8.429	2.679	
Tchad .....	2.042	374	
Togo .....	280	4.193	

**Engagements du F. E. D. au bénéfice des Etats africains et malgache associés.**

*Situation au 30 juin 1968.*

	ASSISTANCE technique liée aux investissements.		COOPERATION TECHNIQUE générale.	
	Nombre de projets.	Engagements (en unités de compte).	Nombre de projets.	Engagements en unités de compte (1).
Burundi .....	14	1.962.000	4	502.000
Cameroun .....	10	503.000	1	58.000
Centrafrique .....	12	1.488.000	1	150.000
Congo-Brazzaville .....	7	507.000		
Congo-Kinshasa .....	10	455.000	5	2.268.000
Côte-d'Ivoire .....	6	56.000	4	133.000
Dahomey .....	5	610.000	1	2.000
Gabon .....	3	2.378.000		
Haute-Volta .....	13	1.156.000	1	38.000
Madagascar .....	14	1.254.000	2	99.000
Mali .....	17	1.267.000		
Mauritanie .....	6	236.000		
Niger .....	9	1.199.000		
Rwanda .....	22	2.263.000	4	1.322.000
Sénégal .....	4	25.000	1	11.000
Somalie .....	14	2.848.000	2	1.068.000
Tchad .....	12	1.540.000	2	67.000
Togo .....	4	757.000		
Opérations non réparties...				34.116.000
Dont :				
Bourses (2) .....				31.137.000
Stages (2) .....				244.000
Colloques .....				702.000
Envoi d'experts .....				100.000
Assistance technique .....				96.000
Divers .....				1.837.000
<b>Total .....</b>	<b>182</b>	<b>20.504.000</b>		

(1) Une unité de compte = un dollar U.S., soit environ 5 F français.

(2) Dans ce chiffre figure le coût des boursiers et stagiaires originaires des Etats africains et malgache et des pays et Territoires d'Outre-Mer associés à la C.E.E.

Situation des engagements du premier F. E. D. (1958-1963), et des dépenses effectuées  
au 31 mars 1968 dans les Etats africains et malgache  
relevant du Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères.

(En milliers d'unités de compte.)

ETATS, PAYS et Territoires associés.	TOTAL des engagements.	DEPENSES effectuées.
Sénégal .....	43.830	31.511
Mauritanie .....	15.378	14.401
Mali .....	42.008	40.922
Côte-d'Ivoire .....	39.658	30.218
Dahomey .....	20.778	16.090
Niger .....	31.043	23.164
Haute-Volta .....	28.344	22.817
Togo .....	16.001	11.947
Gabon .....	17.763	14.443
Tchad .....	27.926	24.091
Centrafrique .....	18.213	11.839
Congo (Brazzaville).....	24.640	21.704
Cameroun .....	52.730	41.639
Madagascar .....	56.266	51.973
<b>Total .....</b>	<b>434.578</b>	<b>356.579</b>

Pour importante que soit l'aide apportée par le Fonds européen de Développement, on se persuadera en lisant les tableaux insérés ci-dessus qu'elle est inférieure à l'aide bilatérale française. En 1967, en effet, le total des dépenses payées par le premier et le deuxième F. E. D. était de 110 millions d'unités de compte alors que l'aide française aux E. A. M. était, pour la même année, de 178,4 millions de dollars.

*Projets et crédits pour 1969.*

Les négociations pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé, qui arrive à expiration le 31 mai 1969, s'ouvriront officiellement à Bruxelles le 12 décembre 1968. Il est impossible, actuellement, de préjuger du montant du troisième F. E. D. qui, par ailleurs, risque de n'entrer en vigueur qu'avec un certain décalage dans le temps.

Les engagements du F. E. D. seront donc limités en 1969 au montant des crédits restant disponibles qui étaient, au 30 juin 1968, d'environ 170 millions d'unités de compte.

### C. — LA NATURE DE L'AIDE

Nous avons dit qu'un des caractères spécifiques de la coopération avec les pays africains et malgache était leur réunion dans un même fascicule budgétaire, signe de ce que l'on suppose être ou devoir être l'interdépendance des différentes formes d'aide : coopération technique civile, culturelle, technique militaire, économique et sociale. Il importe cependant, à votre Commission des Affaires culturelles, de distinguer dans chaque chapitre ce qui relève de chacune de ces quatre formes de coopération. Malheureusement, même pour l'année 1968, certaines indications manquent qui concernent les crédits du titre VI pour la coopération culturelle et la coopération économique et sociale. Les prévisions pour 1969 ne sont pas davantage arrêtées pour ce même chapitre.

En 1967, un peu moins de la moitié des crédits, 47,8 %, étaient consacrés à la coopération technique civile et à la coopération culturelle. La coopération technique militaire, pour n'être pas négligeable, était extrêmement moins coûteuse que la coopération économique et sociale puisque cette dernière atteignait en 1967 439.517.000 F et que pour 1968 ce chiffre serait de 451 millions environ.

On peut discuter sur la valeur réelle ou supposée du lien que l'on établit entre les différentes formes de coopération mais il est certain que l'on doit établir une hiérarchie. S'agissant de coopération, nous dirons que la forme la plus efficace qu'elle peut revêtir est l'amélioration du niveau technique et culturel, c'est-à-dire de l'aspect qualitatif du facteur humain et, par conséquent, cette part de l'aide qui est constituée par la coopération culturelle et par la coopération technique civile nous paraît être irréductible ; si des économies doivent porter sur la coopération ce doit être, à notre sens, sur les autres formes de coopération.

L'investissement humain est certainement celui qui a la plus grande rentabilité et c'est à coup sûr celui qui porte des fruits, aussi bien sur le plan économique et social que sur le plan militaire et sur le plan politique.

Qu'est-ce, en effet, qu'un pays sous-développé sinon une région du monde où le cerveau des hommes est en friche, où il ne lui a pas été appris à découvrir les sources de la richesse, que ces ressources se trouvent sur le territoire national sous la forme de gisements ou de qualité du sol, qu'elles résident dans



la situation géographique même ou simplement dans la fécondité de l'esprit humain. Seul, en effet, celui-ci est véritablement source de richesse. On citerait de multiples exemples de cette vérité trop souvent ignorée ou passé sous silence par les économistes.

Avant de clore ce chapitre concernant le montant des aides accordées par la France aux 14 Républiques africaines et malgache, votre rapporteur vous donnera quelques précisions concernant la part des ressources du Fonds d'aide et de coopération qui doivent être affectées, en 1969, à la coopération culturelle d'une part, à la coopération technique d'autre part.

1° *Fonctionnement* : chapitre 36-41, Titre III.

Les opérations imputées à ce chapitre concernent l'ensemble des Etats africains et malgache et sont effectuées à l'initiative du secrétariat d'Etat. Il est prévu que leur répartition sera la suivante :

Coopération culturelle....	83,341 millions de francs français.
Coopération technique....	61,000 millions de francs français.

2° *Equipement* : chapitre 68-91, Titre VI.

Les opérations imputées à ce chapitre sont pour la plupart, présentées par chacun des Etats. Il n'est pas encore possible d'indiquer à l'heure actuelle ni les opérations qui pourront être présentées par ces Etats à l'examen du secrétariat d'Etat au cours de l'année 1969 compte tenu des différentes sources de financement auxquelles ils peuvent faire appel (F. E. D., I. D. A., etc.) ni parmi celles qui sont en cours d'examen au secrétariat d'Etat, celles qui seront finalement retenues.

Cependant la répartition des ressources figurant à ce chapitre ne sera pas sensiblement modifiée par rapport aux années précédentes soit :

- 25 % pour la Coopération culturelle ;
- 75 % pour la Coopération technique.

L'action du Fonds d'aide et de coopération restera orientée notamment vers le financement des projets tendant à l'accroissement de la production. La poursuite de cet objectif de croissance économique pourra se manifester selon les ressources et le degré d'avancement du pays concerné par le financement d'opérations agricoles ou industrielles.

### III. — Le cadre juridique. — Les accords culturels et techniques.

(La liste, la nature et l'objet de ces accords fera l'objet d'une publication annexe séparée.)

### IV. — Les structures locales.

#### A. — LES MISSIONS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Nos actions de coopération culturelle et technique dans les pays africains et malgache d'expression française disposent d'un support administratif dont la complexité traduit celles des structures gouvernementales. Les crédits du Secrétariat d'Etat à la Coopération sont, en effet, gérés par des missions d'aide et de coopération qui, en raison même du caractère global de cette coopération, s'occupent des questions d'ordre culturel. Auprès des ambassadeurs sont également placés des conseillers culturels dont les attributions sont, dans ces conditions, quelquefois assez mal définies par rapport à celles de la mission d'aide et de coopération qui dispose de moyens très puissants et qui, placée sous l'autorité de l'ambassadeur, a en fait une importance considérable.

Quinze missions d'aide et de coopération ont été installées dans les capitales des Etats de l'Afrique francophone, de Madagascar et de l'ancien Congo belge. Elles sont dirigées par un chef de mission secondé par des conseillers, chargés de mission et assistants. En outre il est à noter que notre action de coopération avec le Rwanda n'exigeant pas la mise en place d'une mission importante, le secrétariat d'Etat est représenté à Kigali par un conseiller, chargé des fonctions de chef de la mission des experts français. L'effectif global des conseillers, chargés de mission et assistants s'élève à cinquante-cinq ; les intéressés sont répartis entre les différentes missions de la manière suivante.

E T A T S	CONSEILLERS	CHARGES de mission.	ASSISTANTS
Cameroun.....	4	1	»
Centrafrique .....	2	1	»
Congo - Brazzaville .....	2	1	1
Congo - Kinshasa.....	2	1	»
Côte d'Ivoire.....	3	2	»
Dahomey .....	1	1	»
Gabon .....	2	1	»
Haute-Volta .....	2	1	»
Madagascar .....	6	»	»
Mali .....	2	»	1
Mauritanie .....	1	2	»
Niger .....	1	1	»
Rwanda .....	1	»	»
Sénégal .....	4	1	»
Tchad .....	1	1	1
Togo .....	1	»	1
Agents en instance d'affectation ou de réintégration, en congé de mala- die ou de fin de séjour.....	1	»	1
	36	14	5

Les missions d'aide et de coopération ont pour objet d'assurer les relations nécessaires à la mise en œuvre de la coopération entre la République française et les Etats africains et malgache et de suivre en liaison avec les autorités de ces Etats la réalisation des opérations s'y rapportant.

Elles peuvent, en outre, à la demande des Gouvernements des Etats apporter éventuellement leur concours pour toutes questions d'aide et de coopération.

Elles interviennent surtout dans les domaines de la formation, de l'assistance technique et des opérations de développement. Elles assurent la gestion des personnels français mis à la disposition des

Etats au titre de la coopération. Dans le cadre de cette action qui nécessite souplesse et discrétion ainsi qu'une grande qualification, les missions fournissent au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères tous les éléments d'information et d'appréciations susceptibles de lui permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les demandes d'affectation présentées par les gouvernements des Etats considérés. Elles contrôlent l'efficacité des assistants techniques et leur donnent appui et conseils. Ce rôle est devenu d'une importance capitale à la suite de l'augmentation constante du nombre des appelés du contingent affectés au service de coopération.

En matière de développement, les missions procèdent à l'instruction en première instance des dossiers relatifs à la totalité des opérations présentées au financement du fonds d'aide et de coopération dans les domaines technique, économique et financier. Les projets à caractère culturel sont étudiés en liaison avec le conseiller culturel qui est en outre chargé de tous les problèmes relatifs à l'enseignement des enfants français ainsi que du contrôle de l'action des centres culturels français.

En effet, au sein de chacune des Ambassades de France installées dans les Etats dont il s'agit, à l'exception du Congo-Kinshasa et du Rwanda, un conseiller ou un chargé de mission est affecté par le Secrétariat d'Etat afin de suivre les questions culturelles. Dans les Ambassades importantes le conseiller culturel est secondé par un adjoint. Au total dix-huit postes de conseillers, chargés de mission et assistants sont utilisés à cette fin. Par contre le Département ne procède à la désignation ni d'attachés de coopération technique, ni d'attachés scientifiques.

## B. — LES CENTRES CULTURELS

Si les missions d'aide et de coopération sont une forme très particulière de nos moyens d'intervention administrative, dans les E. A. M., les Centres culturels sont, pour l'essentiel, de même nature que ceux qui sont situés dans d'autres pays. Cependant, leurs actions revêtent un caractère particulier parce qu'ils sont implantés dans un pays dont la langue officielle et véhiculaire est le français et que, d'autre part, ces pays sont d'un niveau culturel encore assez faible. Ils ont donc une double action d'expansion linguistique et de formation culturelle, les deux choses étant indissociables dans le cas

de ces pays africains, citons par exemple la Côte-d'Ivoire. Il résulte de ces circonstances que l'action des Centres culturels est, dans ces pays, d'une ampleur et d'une diversité quelquefois considérables.

Dix-neuf Centres culturels fonctionnent dans les Etat africains et malgache, dont quatorze dans les capitales et cinq dans les villes secondaires :

- Saint-Louis-du-Sénégal ;
- Bobo-Dioulasso ;
- Bouaké ;
- Douala ;
- Buéa.

Ont peut également mentionner six antennes qui dépendent étroitement des Centres culturels des capitales :

- Pointe-Noire et Dolisie, au Congo ;
- Port-Gentil, au Gabon ;
- Zinder et Maradi, au Niger.

Ces équipements constituent autant de points d'application pour notre politique de coopération culturelle, qui se caractérise par l'aide au développement et le soutien de la francophonie.

L'activité des Centres culturels se fonde pour l'essentiel sur la diffusion du livre, l'action cinématographique, les expositions et les représentations artistiques. L'ensemble des bibliothèques des Centres détient 280.000 volumes. Au cours de l'année, 1.052.500 prêts ont été assurés et le nombre des lecteurs inscrits est de 68.500, dont 75 % d'Africains pour les quatorze Etats. Dans bon nombre de bibliothèques, outre la mise à disposition d'ouvrages, l'animation du livre est conduite sous la forme de : clubs de lecture, heures du conte pour les enfants, vitrines de présentation sur un auteur ou sur un thème. Des livres sont également mis à la disposition d'usagers d'organismes divers, par l'envoi périodique de valises.

L'ensemble des cinémathèques dispose de 2.737 films de long métrage et 9.422 films de court métrage, soit 12.159 films. Ils font l'objet de projections soit au Centre, soit à l'extérieur. En effet, l'action est prolongée dans nombre d'Etats par des cinébus ou par divers organismes, correspondants locaux. La moyenne mensuelle des séances programmées par nos cinémathèques est de 3.280. Chaque mois 555.000 spectateurs, dont 468.000 Africains, assistent à ces projections.

A partir du cinéma est également poursuivie une action éducative soit par l'initiation aux techniques de réalisation cinématographique, soit par la formation d'animateurs de ciné-clubs.

Cent-cinquante expositions, assorties souvent de conférences, ont été présentées en 1968. Pour une part, elles montrent les divers aspects de la vie contemporaine française : artistique, technique, géographique, mais un certain nombre d'entre elles s'attachent à illustrer des sujets propres à l'Afrique, qu'ils soient d'ordre culturel, technique ou économique.

Enfin les Centres accueillent ou aident à l'organisation des tournées artistiques venues de France. A ce titre, 160 représentations théâtrales et récitals divers ont été donnés. Ils favorisent également les manifestations artistiques locales et encouragent la formation des troupes théâtrales et la création d'œuvres originales.

Ces estimations ne présentent qu'un aperçu de l'activité des Centres. Il importe maintenant de définir les orientations.

Depuis longtemps il apparaît clairement que les Centres offrent un complément indispensable à l'action entreprise dans le domaine de l'enseignement. Auprès du public alphabétisé, ils apportent les éléments culturels que sont les livres, les représentations artistiques, les publications diverses, le film, les expositions. Ainsi développent-ils la connaissance de la langue et de la pensée françaises dans les pays où les conditions économiques sont telles que l'effort des pouvoirs publics reste forcément limité. Dans le domaine du cinéma, il est vrai qu'il existe un réseau de salles de projection largement fréquentées dû à l'initiative privée, mais le choix des programmes est des plus médiocres. En face de ce cinéma purement commercial, les Centres culturels proposent des films de qualité et d'un intérêt éducatif certain.

Mais la diffusion culturelle n'est pas le seul objectif. En effet, dans cette perspective, les Centres ne pourraient toucher qu'une clientèle restreinte et il apparaît de plus en plus nécessaire d'agir auprès de la masse africaine, dont l'évolution conditionne le développement. Il est certain que la transformation économique suppose, non seulement des moyens techniques, mais une modification des mentalités et leur adaptation à une civilisation moderne. C'est donc en étroite relation avec les Africains et à partir des instruments dont disposent les Centres, en particulier l'équipement audiovisuel, que les animateurs devront se consacrer à cette tâche de promotion humaine.

Même si les Centres ne parviennent pas, seuls, à réaliser cette mutation, il importe qu'ils tentent de l'amorcer, dans le cadre de certaines opérations spécifiques de développement et, en tout cas, qu'ils persuadent les responsables des Etats de l'importance d'une action ainsi orientée. Ils joueront alors un rôle d'assistance essentiel au développement.

L'incidence financière de cet ensemble d'activités se répartit en frais d'équipement et de fonctionnement. L'implantation des Centres est à peu près terminée. Cependant les équipements définitifs de Dakar et d'Abidjan ne seront mis en service que dans le courant de l'année 1969. C'est pourquoi les crédits réservés au titre du budget des investissements ont été de 528.000 F pour l'année 1968 ; ils seront de 450.000 F pour l'année 1969.

La plupart des Centres disposent d'une bibliothèque de prêts ; d'une salle de lecture pour la consultation sur place de livres, de journaux ou périodiques, d'une salle de spectacle de dimensions variables, réservée aux conférences, représentations théâtrales, séances cinématographiques et manifestations musicales ; d'un hall d'expositions et d'ateliers techniques divers : laboratoire photographique, de décoration et de reliure.

Le budget de fonctionnement fait chaque année l'objet d'une décision du Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération. Le crédit est ouvert sur les disponibilités du titre III. Il s'élève pour 1968 à 7.983.021 F, réparti selon le détail ci-après :

I. — Personnel (1) .....	4.034.823 F.
II. — Matériel .....	2.848.198
Fonctionnement des Centres ..	2.389.352 F.
Entretien des voitures.....	328.846
Achat de voitures.....	130.000
III. — Interventions culturelles .....	900.000
IV. — Divers et imprévus.....	200.000
	<hr/>
	7.983.021 F.

---

(1) Le personnel d'encadrement comprend une quarantaine d'agents expatriés sous contrat métropolitain, dont les directeurs, bibliothécaires, techniciens audio-visuels et animateurs. L'ensemble des traitements et charges diverses de ce personnel s'élève à 1.729.600 F. Le personnel d'exécution et de service est recruté sur place. La masse salariale versée est de 2.139.237 F. A ces deux sommes il faut ajouter les remboursements de frais lors des missions à l'intérieur des Etats, soit 165.968 F.

Ce bilan succinct de l'activité des Centres culturels et l'inventaire de leurs moyens marquent bien que l'institution en place a maintenant après les tâtonnements et les recherches du début trouvé, à la fois, sa fonction et ses structures. Cette maturité doit être le gage de son efficacité dans le domaine de la coopération culturelle avec les Etats africains et malgache.

## V. — Les relations culturelles.

### A. — INVESTISSEMENTS

Les engagements du Comité directeur du F. A. C. en matière d'investissements sont affectés à des opérations dont la réalisation est échelonnée sur plusieurs années (trois années en moyenne). Le Secrétariat d'Etat n'a pas été encore en mesure de présenter à votre rapporteur une situation des investissements décidés les années précédentes et dont la réalisation sera achevée au cours de la présente année. De même, le montant et la répartition des engagements pris par le Comité directeur du F. A. C. en matière d'investissements au cours de l'année 1968 n'ont pu encore nous être donnés de façon complète, le Comité directeur du F. A. C. devant tenir deux séances avant la fin de l'année.

Le tableau ci-joint présente la répartition par grands secteurs et par Etat des engagements déjà pris en 1968. Il conviendrait d'y ajouter les engagements prévus, mais non encore décidés au bénéfice de différents Etats et qui doivent concerner principalement le secteur de la production agricole pour un montant évalué à soixante-cinq millions environ, le reste des crédits disponibles au titre de l'exercice 1968 se répartissant entre les différents autres secteurs.

La participation des pays intéressés au financement des opérations engagées par le Fonds d'aide et de coopération est généralement faible et toujours difficile à évaluer car elle consiste le plus souvent surtout dans les opérations de développement de l'agriculture en investissement Travail.



## Engagements du F. A. C. en 1968 arrêtés au 31 octobre.

## TITRE VI. — Chapitre 68-91

(Millions de francs français.)

	GENERALES ETUDES	PRODUCTION AGRICOLE	PRODUCTION INDUS- TRIELLE	INFRA- STRUCTURE	EQUIPEMENT sanitaire et social.	EQUIPEMENT scolaire et universitaire.	ACTION culturelle et formation.	TOTAL
Burundi .....	»	»	»	»	0,40	»	0,60	1,00
Cameroun .....	0,52	4,30	2,20	20,00	0,40	5,40	0,60	33,42
Congo - Brazzaville .....	1,30	2,10	12,70	4,60	0,10	0,65	»	21,45
Congo - Kinshasa .....	»	1,80	3,20	2,00	»	»	1,00	8,00
Côte d'Ivoire.....	»	3,50	12,20	13,40	»	7,50	»	36,60
Dahomey .....	»	5,80	»	»	0,10	0,35	»	6,25
Gabon .....	0,10	1,90	3,20	2,50	»	2,50	2,70	12,90
Haute-Volta .....	»	13,80	1,60	4,40	0,20	3,60	0,20	23,80
Madagascar .....	0,80	12,30	2,30	7,60	1,20	7,60	2,70	34,50
Mali .....	»	6,50	2,00	1,90	3,60	0,65	»	14,65
Mauritanie .....	0,70	1,90	2,00	»	»	0,35	1,20	6,15
Niger .....	0,20	3,70	0,20	2,10	»	1,10	1,10	8,40
R. C. A.....	0,30	0,80	0,70	0,50	0,90	0,70	»	3,90
Rwanda .....	»	»	»	»	0,90	»	»	0,90
Sénégal .....	»	<b>7,80</b>	6,00	1,90	0,70	0,80	»	16,20
Tchad .....	0,18	5,20	0,10	1,10	»	0,80	»	7,38
Togo .....	»	5,10	0,30	4,30	»	2,00	0,12	11,82
Non ventilés.....	0,25	2,40	0,60	0,80	2,80	1,30	2,90	11,05
Total .....	4,35	78,90	48,30	67,10	11,30	35,30	13,12	258,37

## B. — LES ENSEIGNEMENTS

### 1. *Adaptation de l'enseignement aux conditions du développement et aux possibilités d'emploi réel.*

Si la coopération doit être exactement adaptée aux stades de développement économique et social du pays auquel elle s'adresse, ce principe est plus particulièrement vrai pour ce qui est de la formation des hommes. On peut, en effet, en quelques années, doter un pays de barrages, d'avions modernes et, d'une façon générale, des produits les plus complexes dans l'industrie la plus avancée, mais le progrès social, c'est-à-dire la modification des structures mentales d'un peuple et son adaptation aux exigences de la civilisation sont nécessairement très lentes, le rythme d'évolution des mœurs et des comportements psychiques et affectifs est sans commune mesure avec celui des changements matériels qu'une civilisation industrielle avancée peut faire subir à un pays sous-développé.

Qui ne voit le danger de cette différence considérable des vitesses d'évolution ? Mais plus grand encore est le danger qui résulterait d'un apport brutal de cette culture à une société traditionnelle.

Aussi doit-on adapter l'enseignement à chacun des stades du développement et aux caractéristiques principales géographiques, économiques et sociales des pays aidés.

N'a-t-on pas cédé quelquefois à la tentation d'imposer et de surimposer une certaine forme de culture à un peuple qui n'avait pas franchi les étapes intermédiaires et qui était encore très fortement enraciné dans ses modes de pensée anciens.

Votre commission a connu bien des exemples de cette erreur. Ce qui est important pour les pays sous-développés c'est de former de bons ouvriers, de bons techniciens puis, ensuite, des ingénieurs et de s'élever ainsi progressivement dans la voie de la culture sans oublier qu'entre la main et le cerveau il y a une différence de millénaires, mais il n'y a pas de solution de continuité.

Certains efforts ont été accomplis et nous nous plaignons à le reconnaître.

L'adaptation des programmes et méthodes de l'enseignement aux conditions de développement des pays africains et malgache est demeurée, au cours de la dernière année scolaire, l'objet d'une particulière attention.

Jusque-là, les opérations menées concernaient essentiellement l'enseignement de la langue française, traitée dès le départ comme une langue vivante, et dont l'apprentissage était lié à celui d'un vocabulaire reprenant les termes et les notions dont l'enfant avait l'usage dans sa vie courante.

Parallèlement, l'opération de télévision scolaire au Niger s'efforçait d'intégrer cette perspective d'enseignement de la langue française dans une pédagogie qui, grâce à l'emploi de l'image mobile télévisée, permettait de renouveler l'apprentissage du calcul et surtout l'étude du milieu et la formation pratique (ruralisation, pré-apprentissage).

Au cours de l'année scolaire 1968-1969, deux opérations nouvelles ont été lancées :

- en Côte-d'Ivoire ;
- au Tchad.

Ces deux opérations ont pour but de mettre au point dans le contexte de deux pays africains extrêmement différents les programmes et les méthodes d'un enseignement primaire court de quatre ans, dont les élèves auraient assimilé en sortant, avec une pratique du français courant, les premiers éléments de mathématiques et, plus encore, une aptitude à des pratiques techniques simples mais précises et à la découverte du milieu ambiant.

Ces méthodes reprennent pour le français l'acquis des expériences précédentes, mais, c'est là leur nouveauté, proposent aux élèves un apprentissage des mathématiques, des techniques gestuelles et des sciences d'observation, s'inspirant des mêmes principes que l'étude du français, qui avait seule, jusque-là, fait l'objet d'expériences nouvelles.

Ainsi, les résultats des études et des recherches sont maintenant utilisés au niveau des instituts pédagogiques de Côte-d'Ivoire et du Tchad et éprouvés sur le terrain dans le cadre d'expériences, qui, à la rentrée d'octobre 1969, concerneront soixante classes au Tchad et soixante-dix dans la Côte-d'Ivoire (zone de Bouaké).

Ces perspectives de rénovation de l'enseignement primaire ont également inspiré les concours apportés par le Secrétariat d'Etat à l'ouverture des premières écoles normales rurales (Niamey, Yaoundé). Des expériences analogues sont actuellement proposées par les Gouvernements du Cameroun, du Congo-Brazzaville et du Sénégal.

S'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes à la fois, tant parce que les moyens matériels disponibles ne suffiraient pas que parce qu'il convient préalablement de former les maîtres et l'encadrement, on peut dire que l'unanimité est faite maintenant chez les responsables africains de l'enseignement pour la mise sur pied d'un enseignement primaire :

Assimilable à l'enfant, sans le déraciner ;

Comportant un stade élémentaire de quatre ans qui en allège considérablement le coût et qui produit des éléments susceptibles de conserver l'acquit scolaire obtenu au cours de ses scolarités initiales ;

Orientant les enfants vers des activités pratiques, en faisant à la formation gestuelle une place aussi importante qu'à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Les résolutions adoptées par les Ministres de l'Education nationale des pays africains et malgache à Libreville confirment cette unanimité et l'Afrique francophone est maintenant considérée sur le plan international comme ayant mis au point les normes d'un enseignement primaire ruralisé qui répond à sa situation actuelle.

La rénovation de l'enseignement primaire s'accompagne maintenant d'expériences portant sur le milieu adolescent menées dans deux directions :

Dans le cadre de la scolarité du premier cycle du second degré, les efforts d'adaptation sont orientés dans le même sens que pour le primaire au Dahomey, dans quelques établissements de Côte-d'Ivoire et du Niger.

Des essais sont menés allégeant le nombre des matières enseignées et concentrant l'effort des enfants sur la connaissance du français, du calcul, de la technologie et des sciences d'observation.

Cette entreprise demeure difficile dans la mesure où les Etats africains tiennent à conserver un B. E. P. C. valable de plein droit en France.

De ce fait, et en dépit du succès remporté par les premiers C. E. G. ruraux, l'expérience se développe moins rapidement que pour le premier degré.

Pour l'immense masse des enfants qui, sortant de l'école primaire, ne seront pas admis dans un cycle d'enseignement même technique, des formules sont recherchées au niveau de la société rurale, à laquelle il appartient de leur offrir, avec l'encadrement, la possibilité de conserver l'acquis de leurs connaissances, et de participer à la vie économique de la cellule rurale. L'éducation rurale des adolescents en Haute-Volta avait constitué un premier stade d'une expérience dans ce domaine. Actuellement, il apparaît que des tentatives de cette nature se développent mieux dans des zones où les transformations économiques en cours permettent de présenter des perspectives de débouchés et d'emplois à des jeunes scolarisés, ne serait-ce que ceux d'une agriculture en cours de transformation. C'est le cas des Centres de formation rurale mobiles, implantés au Tchad, des écoles coopératives du Dahomey, d'un centre de formation rurale au Congo.

Ces établissements s'ajoutent à ceux dont il avait été question au cours des précédents comptes rendus.

Parallèlement, les transformations en cours dans la formation agricole ont conduit à la rénovation des écoles d'agriculture moyennes de Côte-d'Ivoire, du Tchad, de République centrafricaine.

Le mouvement sera amorcé en octobre 1969 au Cameroun. Ces formations sont strictement calculées en fonction des besoins des différents secteurs de développement de l'agriculture (sociétés de développement aussi bien que secteur public).

Dans les autres ordres d'enseignement (deuxième cycle du second degré et enseignement supérieur), le problème majeur demeure l'ajustement du débit avec les possibilités réelles d'emploi.

En dehors des pays du B. E. N. I. N., il faut reconnaître qu'en l'état actuel des choses, la production de bacheliers ou d'éléments possédant le niveau technique et scientifique du baccalauréat demeure encore inférieure aux besoins.

Le problème est d'abord un problème de planification des besoins de la part des Etats. Sur ce point, les moyens techniques en hommes, en méthodes, en matériel sont maintenant à la disposition de tous les Etats. On ne pouvait toutefois, et l'expérience l'a

prouvé, escompter des résultats immédiats. En revanche, l'inclusion de perspectives très précises en matière de ressources humaines, dans le plan intérimaire ivoirien, dans le plan camerounais, dans les projets du troisième plan sénégalais (tous ces exemples sont pris dans les opérations menées en 1968) montre que dans ce domaine un progrès très net est en cours.

La deuxième préoccupation est d'assurer aux cadres-moyens sortant de l'enseignement et aux futurs cadres supérieurs une formation scientifique de base en mathématiques et en français leur permettant d'assimiler toutes les formations spécialisées nécessaires à l'exercice des professions qui pourront, dans des pays où le marché de l'emploi est très changeant, leur être confiées.

La généralisation de cours de rattrapage, et en particulier en matière scientifique à l'entrée des universités, répond à ces besoins.

Parallèlement, l'accent est mis dans les universités déjà existantes (Abidjan et même Dakar) sur les instituts universitaires de technologie intéressant le secteur secondaire autant que le secteur tertiaire.

Ces nouveaux établissements complètent la chaîne des établissements de formation de cadres moyens et supérieurs (nouveaux postes, bac initialement amorcé au cours des dernières années dans le domaine agricole).

Le problème des prochaines années sera celui d'une orientation systématique au niveau de l'entrée dans le deuxième cycle du second degré et au cours du second degré.

Cette orientation suppose des spécialistes avertis connaissant les aptitudes et la psychologie des élèves africains. Elle implique également un effort pour donner toute son importance à un enseignement scientifique rénové dans ses méthodes bénéficiant, sans doute, d'horaires beaucoup plus larges que dans l'enseignement secondaire français.

La première condition de réussite est de disposer du personnel nécessaire : les premiers stages de formation pour l'enseignement scientifique sont prévus au programme de l'année scolaire 1968-1969.

2. *Effectifs des enseignants, des élèves et des étudiants.*

Enseignements primaire et secondaire.

Votre rapporteur aurait souhaité donner au Sénat des indications précises comme il avait pu être fait l'année dernière sur les effectifs de l'enseignement primaire et secondaire. Pour les années 1967 et 1968, malheureusement, ces statistiques ne sont pas encore disponibles au Secrétariat d'Etat.

En ce qui concerne la qualification du personnel enseignant, on peut dire que, comme pour l'année précédente, cette qualification s'améliore d'année en année parce que le nombre des candidatures s'est accru régulièrement. Les pénuries, qui atteignaient il y a quelques années la majorité des disciplines du second degré long, se sont atténuées et ne concernent plus que les mathématiques — les ingénieurs du contingent permettent de répondre aux besoins — et les lettres pour lesquelles la crise demeure très aiguë. Une pléthore est apparue dans les disciplines telles que la philosophie, l'histoire et la géographie, les sciences physiques, les sciences naturelles. Ce mouvement est conforme à l'évolution constatée en France.

Cette amélioration de la qualification du personnel enseignant se traduit par les chiffres suivants :

Enseignement du premier degré :

— pourcentage de personnel titulaire en 1965-1966....	95 %
— pourcentage de personnel titulaire en 1966-1967....	96 %
— pourcentage de personnel titulaire en 1967-1968....	97 %

Il n'est plus recruté que les appelés du contingent munis de C. A. P.

Enseignement secondaire court :

— pourcentage de titulaires en 1965-1966 :	
— C. E. G.....	64 %
— Instituteurs .....	28 %
	—————
	92 %

— pourcentage de titulaires en 1966-1967 :	
— C. E. G.....	61 %
— Instituteurs .....	31 %
	<hr/>
	92 %
	<hr/>
— pourcentage de titulaires en 1967-1968 :	
— C. E. G.....	61 %
— Instituteurs .....	32 %
	<hr/>
	93 %
	<hr/>
Enseignement secondaire long :	
— pourcentage en 1965-1966 :	
— de titulaires.....	43 %
— de licenciés.....	20 %
	<hr/>
	63 %
	<hr/>
— pourcentage en 1966-1967 :	
— de titulaires.....	43 %
— de licenciés.....	24 %
	<hr/>
	67 %
	<hr/>
— pourcentage en 1967-1968 :	
— de titulaires.....	42 %
— de licenciés.....	26 %
	<hr/>
	68 %



## Enseignement universitaire.

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte de l'évolution des effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur des Etats africains et malgache.

**Enseignement universitaire 1966-1967 et 1967-1968.**

	EFFECTIFS D'ETUDIANTS		MAITRES	
	1966-1967	1967-1968	Autochtones.	Français.
Abidjan (Université) .....	1.347	2.062	(1)	(1)
Dakar (Université) .....	(2) 2.450	3.830	(1)	(1)
Institut du Benin (3) .....	(2) 50	204	(1)	(1)
Brazzaville F. E. S. A. C., centre d'enseignement supérieur .....	1.080	999	8	91
Tananarive (Université) .....	(2) 2.145	2.925	(1)	(1)
Yaoundé (Université).....	1.834	1.777	(1)	(1)

(1) Les professeurs relèvent du Ministre de l'éducation nationale.

(2) Au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

(3) L'enseignement préparatoire aux études universitaires est partagé entre Lomé (propédeutique lettres) et Cotonou (propédeutique sciences).

N. B. — Au 1<sup>er</sup> janvier 1965 les effectifs des « Instituts divers et enseignements techniques supérieurs » étaient les suivants : Dakar, 1.031 ; Abidjan, 228 ; F. E. S. A. C., 330 ; Tananarive, 421 ; Yaoundé, 153.

Les effectifs des « Instituts divers et Enseignements techniques supérieurs » étaient pour l'année 1967-1968 les suivants : Dakar, 58 ; F. E. S. A. C., 347 ; Tananarive, 349 ; Yaoundé, 252.

On s'aperçoit à la lecture de ce tableau que le nombre d'étudiants a augmenté dans de fortes proportions, sauf à Brazzaville et à Yaoundé. Les universités d'Abidjan, de Dakar et de Tananarive ont des effectifs déjà très importants.

Votre commission est très attachée au développement des universités africaines, elles permettent, en effet, de résoudre un difficile problème, celui du développement de la culture supérieure sans risques trop grands de déracinement.

### C. — LES BOURSES

Le système des bourses accordées pour des études en France n'échappe pas à cette critique. Nous pensons que c'est dans les universités africaines qu'est le lieu naturel du développement intellectuel des jeunes Noirs et ceci spécialement pour les premières années de l'enseignement supérieur.

Comme pour les pays d'autres régions du monde, notre action culturelle s'exerce grâce à l'octroi de bourses à des étudiants originaires des pays africains et malgache d'expression française. Mais, alors que pour les autres pays la totalité des études peut s'effectuer en France, aucune bourse n'est attribuée à des étudiants noirs pour les deux premières années d'études en France, et en particulier pour les deux premières années d'études supérieures D. U. E. S et D. U. E. L., lorsque celles-ci peuvent être effectuées sur place dans les universités africaines.

Notons à ce sujet que les frais de voyage aller et retour sont à la charge du Gouvernement français, ce qui n'est pas le cas pour les étudiants des pays à la charge de la D. G. R. C. ; en outre, le Gouvernement français prend à sa charge le voyage aller et retour en Afrique pendant les vacances scolaires au terme de deux années de scolarité.

On voit que le système des bourses est très favorable aux étudiants des Etats africains et malgache d'expression française.

Les deux tableaux suivants permettront de se rendre compte de la répartition par discipline :

— des boursiers du Gouvernement français F. A. C. au 1<sup>er</sup> mars 1967 ;

— des boursiers du Gouvernement français dans les universités africaines (1966-1967).

Les renseignements qui nous ont été communiqués pour intéressants qu'ils soient ne permettent pas, étant donné leur mode de présentation, de les comparer avec ceux que votre commission avait pu réunir l'année dernière et, par conséquent, de dégager les lignes d'évolution.

Nombre de bourses accordées par pays, par secteur, en 1968.

	SECTEUR administratif et financier.	SECTEUR culturel et social.	SECTEUR économique et technique.	TOTAL
Cameroun .....	123	60	60	243
Centrafrique .....	56	24	9	89
Congo .....	19	20	24	63
Côte-d'Ivoire .....	57	17	46	120
Dahomey .....	31	27	24	82
Gabon .....	23	23	8	54
Haute-Volta .....	32	21	14	67
Madagascar .....	48	50	81	179
Mali .....	11	12	23	46
Mauritanie .....	8	16	7	31
Niger .....	18	26	22	66
Sénégal .....	51	8	25	84
Tchad .....	37	12	4	53
Togo .....	32	16	10	58
<b>Total .....</b>	<b>546</b>	<b>341</b>	<b>339</b>	<b>1.226</b>

Le tableau ci-dessus récapitule le nombre de bourses de stage accordées en 1968 par pays et par secteur.

Pour l'année 1969, le nombre de bourses de stage de coopération technique avoisinera 1.200, dans la mesure où les crédits disponibles le permettront. Priorité sera accordée au secteur économique et technique, en tenant compte des besoins les plus urgents, état par état, qui sont de mieux en mieux connus, grâce au développement systématique d'enquêtes sur la formation et l'emploi entreprises depuis plusieurs années.

**Comparaison de la répartition par discipline des boursiers du Gouvernement français  
dans les universités africaines (années 1966-1967 et 1967-1968).**

	DAKAR		ABIDJAN		YAOUNDE		F. E. S. A. C. (3)		TANANARIVE		INSTITUT DU BENIN		TOTAL	
	1966- 1967	1967- 1968	1966- 1967	1967- 1968	1966- 1967	1967- 1968	1966- 1967	1967- 1968	1966- 1967	1967- 1968	1966- 1967	1967- 1968	1966- 1967	1967- 1968
Droit et sciences économiques.....	265	228	117	144	35	22	29	30	26	67	»	»	472	491
Médecine, pharmacie.....	288	280	60	87	»	»	»	41	3	19	»	»	351	427
Sciences .....	243	283	144	110	25	36	25	27	113	179	»	27	550	662
Lettres, sciences humaines.....	248	236	74	95	20	32	5	2	34	91	»	38	381	494
I. U. T. et autres (4).....	»	»	»	12	»	»	»	»	»	13	»	»	»	25
Ecole agronomique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»
1 <sup>re</sup> année D. U. E. L.-D. U. E. S. ....	»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	20	»	20	
<b>Total .....</b>	<b>1.044</b>	<b>1.027</b> (2)	<b>395</b>	<b>448</b> (2)	<b>80</b>	<b>90</b>	<b>59</b> (1)	<b>100</b>	<b>191</b>	<b>369</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>1.789</b>	<b>2.099</b>

(1) A ce chiffre, il convient d'ajouter les 134 boursiers des enseignements para-universitaires du F. E. S. A. C. : section médico-sociale (51), institut zootechnique (37), institut polytechnique (34), section agricole (12).

(2) Ces chiffres comprennent quelques demi-bourses : 45 pour Dakar, 19 pour Abidjan.

(3) Fondation d'enseignement supérieur d'Afrique centrale.

(4) La mention « I. U. T. et autres » correspond :

— pour Abidjan : aux 2 I. U. T., à l'Ecole des Travaux publics et à l'Ecole nationale d'agronomie ;

— pour Tananarive, où il n'y a pas d'I. U. T. U. : à l'Ecole des Travaux publics, à l'Ecole nationale supérieure agronomique (E. N. S. A.), à la section « Journalisme » de l'Ecole nationale de promotion sociale et à l'Ecole nationale des cadres.

D'une façon générale, le nombre des boursiers a augmenté dans toutes les universités africaines sauf pour Dakar dont le nombre est tombé de 1.044 à 1.027 (17 unités) ; par contre, Abidjan voit le chiffre des boursiers passer de 395 à 448 d'une année à l'autre, Yaoundé de 80 à 90, les Fondations d'enseignement supérieur d'Afrique Centrale de 59 à 100, Tananarive de 191 à 369 et l'Institut du Bénin de 20 à 65.

Ce qui est frappant quand on examine ce tableau, c'est que pour certaines universités, comme Dakar, les chiffres des quatre grandes rubriques : Droit et Sciences économiques, Médecine et Pharmacie, Sciences, Lettres et Sciences humaines, sont assez voisins alors que dans d'autres cas nous observons des différences très sensibles, par exemple l'Université de Tananarive a reçu en 1967-1968, 179 boursiers de sciences contre 19 en médecine et pharmacie et 91 en lettres. Une rubrique intéresse particulièrement votre commission, celle des I. U. T. que nous voyons apparaître en 1967-1968 avec 12 bourses à Abidjan et 13 à Tananarive.

#### D. — ECHANGES ARTISTIQUES

Les crédits affectés aux échanges artistiques diminuent de 265.000 F ; ils passeront de 1.465.000 F en 1968 à 1.200.000 F en 1969.

Nous rappellerons à ce sujet que le Ministère des Affaires culturelles subventionne les théâtres nationaux dramatiques et lyriques ainsi qu'un nombre assez important de troupes permanentes, de centres dramatiques et de maisons de la culture. Déjà notre prédécesseur avait souhaité qu'une *coordination* plus étroite s'instaure entre les Services du Secrétariat d'Etat à la Coopération et ceux du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles en vue d'utiliser *tous les moyens* dont nous disposons pour que la culture française soit mieux connue sous sa forme dramatique, en particulier dans les pays africains et malgache d'expression française.

Ce problème n'est d'ailleurs pas propre à la coopération, c'est aussi un problème national. Sur le territoire français lui-même, la coordination est souvent insuffisante entre l'O. R. T. F., les théâtres nationaux, les maisons de la culture et les théâtres lyriques municipaux.

Nous dirons aussi, à ce sujet, qu'il faut adapter la culture occidentale et même chercher les formes de culture les plus propres au développement des différents pays sous-développés ; il y a dans certains chefs-d'œuvre des valeurs universelles et le répertoire classique français, en particulier, ne manque pas de quelques-unes de ces œuvres. Nous devons donc envoyer dans les Etats africains et malgache des formations théâtrales qui paraissent devoir rencontrer le meilleur accueil.

Conformément aux buts spécifiques assignés à notre politique culturelle dans les pays africains et malgache francophones, les opérations effectuées peuvent être groupées en quatre catégories :

1° Tournées théâtrales :

Celles-ci, depuis deux ans, ne se limitent plus aux spectacles de prestige dans les capitales, mais sont l'occasion d'une action plus profonde caractérisée simultanément par une diffusion dans les villes secondaires et les agglomérations de brousse, et par un travail d'animation et de sensibilisation mené dans les établissements scolaires et les groupements d'amateurs existant dans les localités d'accueil.

2° Les stages :

Ces stages comprennent de un à quatre animateurs et ont généralement une durée maximum d'un mois. Ils sont organisés à la demande des Etats pour favoriser le démarrage d'une activité culturelle quelconque (théâtre rural, art dramatique, mise en scène d'une pièce, initiation musicale, etc...).

3° Concerts :

La formule du récital est de plus en plus abandonnée ne répondant plus au besoin ni au désir du public africain, sauf dans les rares écoles d'art fonctionnant en Afrique (Abidjan, Bamako). A ces activités, sont peu à peu préférés les stages d'animation dont il est question plus haut.

4° Subvention aux tournées privées :

Le Département profite parfois de la présence en Afrique d'une tournée privée pour lui demander, quand le spectacle est de valeur, de compléter sa propre tournée par quelques représentations supplémentaires pour les postes les moins favorisés

C'est ainsi que nous avons, l'an passé, pris en charge, à Ouagadougou et à Nouakchott, le passage de la troupe A. Sayaret qui présentait à Dakar et à Abidjan sa mise en scène du « Journal d'un fou ».

Le Département a confié la mise en œuvre de ces programmes à l'Association pour le développement des échanges artistiques et culturels qui reçoit une subvention dont l'utilisation est dirigée et contrôlée par la direction des affaires techniques et culturelles.

En 1968, les crédits alloués ont permis de réaliser de grandes tournées théâtrales (avec les troupes des Comédiens des Champs-Élysées, du T. U. F., de Dominique Rozan, du Théâtre des Amantiers) qui ont parcouru tous les pays d'Afrique francophone (y compris le Congo-Kinshasa). Ces troupes ont donné 160 représentations au total et ont effectué un important travail d'animation théâtrale. Le Département a également organisé huit stages qui ont permis, entre autres réalisations, la mise en scène de deux grandes pièces d'auteurs africains jouées par des troupes africaines (« Thogo Gnini » de Bernard Dadie, à Abidjan, et « L'Exil d'Albouri » de Cheik N'Dao, à Dakar). Les stages d'initiation musicale se sont doublés de prospections qui devraient permettre d'instaurer une politique d'éducation musicale en Afrique.

En 1969, malgré les difficultés de contact avec les troupes dont les incertitudes se sont prolongées jusqu'en septembre et la diminution des crédits alloués, il a été possible de prévoir deux grandes tournées théâtrales réalisées par le Grenier de Toulouse et les Comédiens des Champs-Élysées et de mettre sur pied un programme de deux tournées africaines inter-Etats qui doit permettre le démarrage d'une activité théâtrale originale entre les Etats d'Afrique francophone.

Une tournée d'initiation à la poésie a été prévue pour parcourir les maisons de jeunes de Mauritanie.

Enfin, des stages sont prévus pour la mise en route de l'éducation musicale dont le programme est à l'étude.

## E. — RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

Si la radiodiffusion et la télévision, qu'il s'agisse d'envois de programmes enregistrés ou d'émissions sur ondes courtes, peut avoir une efficacité très grande pour la propagation de notre langue et de notre culture dans les pays où le français est très peu connu, cette forme d'action est particulièrement nécessaire dans les pays dits francophones ; il n'y a pas, en effet, de problèmes de traduction, la culture française est directement accessible dans son expression originale, à tous ceux qui ont un certain niveau de développement intellectuel. Il faut, d'une part, que les informations et, d'une façon générale, tout ce qui met l'homme en contact avec le monde et lui permet de se situer, soit reçu facilement dans la langue française et il faut, d'autre part, que tous les éléments culturels de valeur possible soient mis à la disposition de ceux qui le désirent.

Ces actions sont menées dans les Etats africains et malgache par l'O. C. O. R. A. dont on trouvera ci-dessous le bilan d'activité et les projets pour 1969 :

Succédant à la S. O. R. A. F. O. M. et créé par un décret du 14 avril 1962, l'Office de coopération radiophonique (O. C. O. R. A.) est actuellement l'organisme d'intervention spécialisé chargé d'apporter son assistance technique en matière de radiodiffusion et de télévision aux Etats africains et malgache d'expression française situés au Sud du Sahara ayant sollicité son concours (actuellement dix-sept Etats). Leurs rapports sont définis par des conventions bilatérales d'assistance technique conclues entre le Gouvernement français et chacun des Gouvernements des Etats africains intéressés.

L'O. C. O. R. A. est placé sous la tutelle du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères qui oriente et contrôle son action. Il est animé par un conseil d'administration, présidé de droit par le directeur général de l'O. R. T. F. et composé des représentants de divers départements ministériels (administration centrale du ministère des Affaires étrangères, Finances, Information et O. R. T. F.), dont plusieurs au titre du Secrétariat d'Etat.

Ses activités sont suivies par un commissaire du Gouvernement nommé par l'autorité de tutelle, ainsi que par un contrôleur d'Etat.



Dans le cadre des tâches qui lui sont dévolues, l'O. C. O. R. A. a exercé son activité en 1968 dans les quatre domaines suivants :

1° *Fourniture de prestations radiophoniques.*

Activité en qualité d'ingénieur-conseil en établissant les études nécessaires à l'équipement et aux travaux d'amélioration et en contrôlant leur réalisation. Bureau d'achat centralisant toutes les commandes de matériel des stations.

2° *Formation de personnels africains et malgaches.*

Prise en charge de la formation professionnelle de jeunes Africains, environ une centaine, par le studio-école de l'Office, seul organisme de cette nature existant dans les pays fournisseurs d'aide ou dans les organisations internationales.

3° *Mise à disposition de personnels d'assistance technique.*

Effectifs s'élevant à 377 agents, dont une centaine mis à la disposition des stations africaines et malgache (techniciens et agents de programmes), les agents affectés au siège assurant la formation professionnelle des futurs cadres africains et la réalisation des programmes et des informations envoyées aux stations.

4° *Production et fourniture de programmes.*

L'orientation à donner aux programmes a été définie, comme chaque année, par le conseil supérieur de l'O. C. O. R. A., réunissant les membres du conseil d'administration et les Ministres africains et malgache de l'Information.

Les prestations ainsi fournies ont représenté cette années :

a) *Informations :*

— *Monitoring de l'O. C. O. R. A. :* envoi quotidien de 30 minutes d'informations transmises par ondes courtes, l'O. R. T. F. louant ses émetteurs d'Allouis-Issoudun (reçues sur des récepteurs professionnels et retransmis par les stations).

— *Bandes d'actualités et commandes spéciales :*

10.000 en 1968, soit :

Heures produites.....	232
Heures diffusées sur l'ensemble du réseau africain	4.600

b) *Programmes :*

— *Prestations O. C. O. R. A. :*

Radio-éléments .....	157 h
Cahiers sonores.....	116 h 30
Emissions prêtes à la diffusion.....	386 h 30

Les prestations de l'O. C. O. R. A. ont donc représenté, en 1968, 660 heures auxquelles se sont ajoutées 340 heures de variétés musicales.

Parallèlement, il convient de signaler un effort d'adaptation aux conditions locales réalisé à travers les « Opérations spéciales », vastes campagnes radiophoniques menées à la demande des gouvernements intéressés en coproduction avec la Radiodiffusion de l'Etat concerné. Cette nouvelle forme d'intervention tend à mener sur place certaines actions éducatives (éducation rurale, sanitaire, etc.). En 1968, les opérations ont été menées au Dahomey, au Tchad et en Mauritanie.

— *Prestations O. R. T. F. :*

Chaque semaine, 20 heures environ de programmes diffusés par l'O. R. T. F. ont été « repiqués », adaptés et envoyés aux stations qui en ont passé commande, soit un total pour 1968 de :

7.609 heures diffusées ;
860 heures produites.

Simultanément, l'année 1968 a vu également la consolidation des interventions de l'O. C. O. R. A. dans les Etats ex-belges qui vient de se traduire par une demande de reconduction de son assistance technique pour 1969 émanant des gouvernements de Burundi et surtout du Congo-Kinshasa.

De même en 1968, les deux agents de l'O. C. O. R. A. affectés au Rwanda, sous l'influence allemande, ont réussi à produire des programmes en langue française, diffusés à l'antenne à raison de trois heures par jour.

## Emissions éducatives.

### 1° *Productions O. C. O. R. A. :*

Sur les mille heures de productions annuelles de l'O. C. O. R. A., 340 heures correspondent à des variétés musicales et 646 heures à des émissions éducatives.

Elles représentent :

4.800 heures de variétés musicales diffusées ;

8.600 heures d'émissions éducatives diffusées.

Ces heures se répartissent ainsi entre les trois catégories suivantes :

Radio-éléments : 90 % d'émissions éducatives.

Dossiers-programmes : 100 % d'émissions éducatives (émissions « Femmes d'Afrique », « Jeunes d'Afrique », « L'Heure du Maître »).

Emissions prêtes à la diffusion :

70 % de variétés musicales ;

30 % d'émissions éducatives.

### 2° *Productions extérieures :*

Parallèlement à ces prestations, l'O. C. O. R. A. a « repiqué » et envoyé aux 27 stations, 860 heures de programmes réalisés par l'O. R. T. F., dont :

20 % d'émissions de variétés ;

80 % d'émissions culturelles.

La doctrine du Secrétariat d'Etat consiste à assurer la couverture radiophonique de chacun des Etats africains et malgache afin de leur permettre de diffuser sur leur réseau national les prestations radiophoniques fournies par la France, s'ajoutant bien sûr à leurs propres productions.

Elle s'interdit, en revanche, le financement des chaînes internationales entraînant de lourdes charges récurrentes et pouvant concourir au développement de la guerre des ondes entre ces Etats.

En application de cette ligne d'action, un premier plan d'équipement radiophonique des quatorze Etats a été élaboré et mis au

point en 1955 par l'O. C. O. R. A. qui visait à assurer la couverture des Etats, au moyen d'un émetteur ondes courtes relayé par un émetteur à ondes moyennes de faible puissance.

Cette première phase étant achevée, une politique a été arrêtée conjointement entre le Secrétariat d'Etat et les Etats africains visant à développer les chaînes nationales en :

— améliorant la qualité de l'écoute radiophonique en renforçant parfois l'émission ondes courtes et le plus souvent possible, par étape, les émissions sur ondes moyennes dans les agglomérations et dans les zones à forte densité démographique ;

— diversifiant les programmes ;

— régionalisant les émissions,

afin d'atteindre un auditoire beaucoup plus vaste et d'accroître le rayonnement de la culture française sur les antennes africaines.

En revanche, les conditions de réception des émissions ondes courtes de l'O. R. T. F. paraissent très mauvaises dans les Etats africains et malgache, à l'inverse des émissions de la Deutsche Welle, de la Voix de l'Amérique, de la B. B. C. ou de Radio-Pékin, qui sont fort bien reçues.

Ces émissions ne sont pas entendues en Afrique pour une double raison d'infrastructure et de crédits, le potentiel d'émetteurs ondes courtes d'Allouis-Issoudun est certes insuffisant en puissance pour atteindre l'ensemble du globe. Ces émetteurs sont cependant suffisants pour desservir l'Afrique francophone, si toutefois ils étaient utilisés à pleine capacité, au lieu d'émettre à temps extrêmement réduit (1).

Le relais de Brazzaville pourrait être utilement complété par un émetteur à ondes moyennes de très grande puissance.

### Projets pour 1969.

Le conseil restreint du 26 juillet 1968 a posé comme axiome que l'O. R. T. F. avait « par nature vocation à répandre la culture et la langue françaises à travers le monde ». Cette décision prise à la demande du Ministre des Affaires étrangères avait pour principal objectif d'affirmer la responsabilité de l'O. R. T. F. en ce qui concerne l'action vers l'étranger.

---

(1) Une expérience est actuellement tentée consistant à relayer sur ondes courtes les émissions de France-Inter (tous les jours à partir de 21 heures).

Il en découle un regroupement des moyens, qu'ils soient d'assistance technique ou d'« ondes courtes » et de programmes enregistrés au sein de l'O. R. T. F., dans une direction autonome agissant sous la responsabilité et le contrôle du Ministère des Affaires étrangères (Administration centrale et Secrétariat d'Etat).

Ces décisions impliquent la liquidation de l'O. C. O. R. A. et la dévolution de ses attributions à l'O. R. T. F., le volume de l'aide en matière de coopération radiophonique devant être maintenu au même niveau que précédemment dans les conditions suivantes :

1° *Personnel d'assistance technique :*

Recrutement et paiement de la rémunération par le Secrétariat d'Etat, l'O. R. T. F. fournissant par voie de détachement le personnel nécessaire.

2° *Formation du personnel :*

Par les soins du studio-école de l'Office dont la compétence géographique sera étendue à l'ensemble du Tiers-Monde.

3° *Aide à l'équipement des Etats :*

Etude, instruction et financement des dossiers par le Secrétariat d'Etat.

Mise en œuvre par la direction autonome de l'O. R. T. F.

4° *Fourniture de programmes et d'information radiodiffusés et télévisés :*

Par la Direction autonome de l'O. R. T. F. et par des producteurs privés.

Afin de ne pas provoquer d'interruption ou de rupture dans notre activité de coopération radiophonique, les structures d'accueil de l'O. R. T. F. sont actuellement à l'étude. En raison de sa spécificité, il est envisagé de maintenir une cellule spécialisée d'assistance technique.

L'Office de coopération radiophonique, est, de plus, chargé d'apporter aux Etats en faisant la demande l'assistance technique française en matière de radiodiffusion sonore et visuelle.

Celle-ci s'analyse dans la fourniture de quatre types de prestations :

1° Mise à disposition de techniciens français, suivant contrats types de coopération ;

2° Formation, en France, de techniciens originaires des pays recevant l'assistance ;

3° Fourniture d'informations et de programmes sonores et visuels ;

4° Fourniture de matériels et de pièces de rechange, soit dans le cadre d'un financement du fonds d'aide et de coopération, soit par financement sur les budgets nationaux.

Sans méconnaître la valeur de l'ensemble de ces prestations, il est évident que, d'un point de vue purement français, celle qui touche à la fourniture d'informations et de programmes sonores et visuels est essentielle.

Cette fourniture se faisant jusqu'alors par :

— l'expédition hebdomadaire, par voie aérienne, de bandes enregistrées et de films portant des émissions conçues spécialement pour les besoins des Etats recevant l'aide ;

— quotidiennement, par voie d'ondes courtes, en utilisant les émetteurs de l'O. R. T. F. à destination de l'étranger.

Envoi d'un « monitoring », c'est-à-dire d'une succession d'informations brèves et d'interviews relatives à la politique extérieure et intérieure française, à la politique internationale mondiale, aux faits économiques nationaux et internationaux et à tout ce qui touche, d'une façon générale, à la culture française.

Ce « monitoring » reçu par les stations des Etats intéressés est enregistré sur bandes magnétiques, découpé et monté pour former le principal bulletin d'informations, celui de 20 heures, chaque soir ;

— quotidiennement, expédition par la voie aérienne de films de télévision en double bande (image et son), contenant des reportages sur l'actualité française et internationale se rapportant aux Etats aidés.

Quelles sont les conséquences que l'on peut attendre des modifications envisagées des structures actuelles de l'O. C. O. R. A. ?

Votre commission pense qu'en tout état de cause, les émissions ondes courtes à destination de l'étranger, telles qu'elles sont conçues et réalisées actuellement par l'O. R. T. F., doivent être profondément remaniées et amplifiées afin qu'elles deviennent vraiment un lien entre tous ceux qui comprennent notre langue et notre pays.

En second lieu, ne doit pas être abandonné l'envoi de bandes enregistrées et de films portant des émissions conçues spécialement pour les besoins des Etats qui reçoivent l'aide. En tout état de cause, l'assistance technique doit s'appuyer sur la fourniture de programmes.

## VI. — Coopération scientifique.

Sur les 63.143.893 F de mesures nouvelles des titres III et IV, 10 millions de francs (mesure 04.1.09) sont prévus pour l'accroissement des effectifs de l'O. R. S. T. O. M. correspondant au développement de son activité scientifique et à l'incidence de l'augmentation des rémunérations.

Dans le rapport qu'il présenta l'année dernière au nom de la Commission des Affaires culturelles, M. Chauvin, avait donné un bilan complet des activités de l'O. R. S. T. O. M. et des indications précises sur ses moyens en personnel, en équipement et en crédits. Je me bornerai donc, cette année, à présenter les éléments nouveaux d'appréciation des actions de l'O. R. S. T. O. M. dans le domaine de la coopération scientifique et du développement économique et social.

En ce qui concerne les moyens d'une meilleure coopération scientifique, il faut, en premier lieu, faire état de la décision prise par le Gouvernement d'intégrer les activités et les crédits de fonctionnement de l'O. R. S. T. O. M. à l'intérieur de l'enveloppe « Recherche », en confiant à la délégation générale de la Recherche scientifique le soin de coordonner les travaux de tous les organismes intéressés.

Dans cette perspective, une meilleure articulation avec les recherches coordonnées sur programmes du C. N. R. S. est actuellement à l'étude.

De même, les travaux poursuivis dans certaines universités reçoivent, dans des cas de plus en plus fréquents, l'appoint des recherches menées par l'O. R. S. T. O. M. dans des disciplines correspondantes. C'est ainsi, par exemple, qu'à Madagascar, des équipes géographiques, pédologiques et de sciences humaines réunissent en fait des professeurs de l'Université et des agents de l'O. R. S. T. O. M.

De façon beaucoup plus ample et beaucoup plus systématique, les liaisons entre l'O. R. S. T. O. M. et les instituts de recherche appliquée se sont incontestablement renforcées, les instituts ayant désormais souvent recours aux laboratoires de l'O. R. S. T. O. M., en particulier dans le domaine de la pédologie, de l'agronomie, de la phytopathologie, pour que soient entreprises les recherches fondamentales, seules capables d'apporter une solution aux difficultés rencontrées sur le terrain. Inversement, les résultats des travaux menés par l'O. R. S. T. O. M. sont, mieux que par le passé, communiqués aux instituts pour éclairer les applications dont ils poursuivent la mise en œuvre.

Enfin, dans le cadre national, l'insertion des recherches de l'O. R. S. T. O. M. dans les perspectives des plans s'est précisée ces dernières années. Le meilleur exemple est sans doute ici celui de la Côte-d'Ivoire. Les équipes de l'O. R. S. T. O. M., en particulier les agronomes, les pédologues, les géographes et les sociologues mènent leurs travaux en tenant compte des perspectives du plan intérimaire et du futur plan quinquennal ivoirien, grâce à des contacts désormais institutionnalisés, par le jeu de commissions régulièrement réunies. Bien entendu, les instituts de recherche et l'Université d'Abidjan sont également associés à ces actions. Ainsi, par exemple, les équipes de géographie appliquée de l'O. R. S. T. O. M. bénéficient de l'appui direct du département de géographie de l'Université pour préparer les atlas régionaux géologiques, pédologiques, écologiques, démographiques, etc., qui éclairent les projets de planification régionale.

Quel est l'impact des travaux de l'O. R. S. T. O. M. sur le développement économique et social ?

Cette liaison est explicitement contenue dans les principes qui ont commandé la création de l'O. R. S. T. O. M. :

« Entreprendre et développer hors des régions tempérées des recherches fondamentales orientées vers les productions végétales et animales, ainsi que vers la détermination des données de base du milieu naturel et humain ;

« Etablir et développer hors des mêmes régions une infrastructure permettant des recherches fondamentales dans tous les domaines. »

De façon trop souvent incoordonnée, il ne fait pas de doute que les travaux des différentes sections ont contribué, de façon



directe ou indirecte, à la mise en œuvre de programmes mieux adaptés, soit par les instituts de recherche appliquée, soit par les services de planification.

Il reste cependant à améliorer l'intégration des actions. Cette tâche se heurte à des difficultés multiples :

— les unes tiennent à l'organisation administrative des Etats où les rivalités entre ministères, chacun d'eux voulant s'assurer le contrôle de tel institut ou de telle équipe de recherche, rend très aléatoire la mise en place d'une coordination réelle.

— d'autres tiennent au particularisme des chercheurs, qu'ils soient dans l'Université, à l'O. R. S. T. O. M. ou dans des instituts, et qui conçoivent trop souvent la coordination comme le rattachement de leurs collègues à leur propre programme de recherche.

— d'autres enfin procèdent d'une coordination peut-être encore insuffisante des programmes d'ensemble établis, après discussion en commun à Paris même.

Il ne fait pas de doute, cependant, que depuis quelques années, la tendance à une véritable coordination convergeant vers des affaires utiles au développement dans les pays africains et malgache s'accroît et s'accélère. Outre Madagascar et la Côte-d'Ivoire déjà citées, on pourrait donner d'autres exemples de cette orientation, dont il faut cependant souligner qu'elle ne saurait vraisemblablement aboutir avant plusieurs années.

**Répartition des subventions F. A. C. en 1966.**

(En milliers de francs.)

1966	C.T.F.T.	I.E.M.V.T.	I.F.A.C.	I.F.C.C.	I.R.A.T.	I.R.C.A.	I.R.C.T.	I.R.H.O.	C.E.E.M.A.T.	TOTAL	POURCENTAGE
Cameroun ....	164	266	290	965	450	»	200	175	»	2.510	5
Congo .....	234	»	»	»	»	»	»	88	»	312	1
Côte-d'Ivoire ..	570	330	700	1.402	260	580	700	710	»	5.252	11
Dahomey .....	»	»	»	»	489	»	»	565	»	994	2
Gabon .....	520	»	»	»	»	»	»	»	»	520	1
Haute-Volta ...	»	»	»	»	460	»	143	236	»	839	2
Mali .....	»	»	206	»	470	»	483	»	»	1.159	3
Mauritanie ....	»	»	300	»	»	»	»	»	»	300	»
Niger .....	270	210	»	»	514	»	»	»	»	994	2
R. C. A. ....	»	300	»	562	298	»	640	»	»	1.800	4
Sénégal .....	290	1.320	»	»	2.955	»	»	515	»	5.080	11
Tchad .....	»	880	»	»	»	»	900	»	»	1.780	4
Togo .....	»	»	»	»	»	»	284	»	»	284	1
Madagascar ...	764	1.132	348	676	2.403	»	484	97	»	5.904	12
Total O.M.	2.801	4.438	1.844	3.605	8.298	580	3.834	2.326	»	27.727	59
Sièges ..	3.280	2.495	2.417	827	3.715	920	1.774	3.078	790	19.296	41
Total général.	6.081	6.933	4.261	4.432	12.013	1.500	5.608	5.404	790	47.023	100
Pourcentage ..	13	15	9	9	26	3	12	11	2	100	

**Répartition des subventions F. A. C. en 1967.**

(En milliers de francs.)

1967	C.T.F.T.	I.E.M.V.T.	I.F.A.C.	I.F.C.C.	I.R.A.T.	I.R.C.A.	I.R.C.T.	I.R.H.O.	C.E.E.M.A.T.	TOTAL	POURCENTAGE
Cameroun ....	238	298	390	1.105	451	60	207	179	»	2.927	6
Congo .....	219	»	»	»	»	»	»	23	»	243	»
Côte-d'Ivoire ..	640	330	700	1.400	270	580	700	700	»	5.320	11
Dahomey .....	»	»	»	»	487	»	»	426	»	913	2
Gabon .....	550	»	»	»	»	»	»	»	»	550	1
Haute-Volta ...	»	»	»	»	490	»	151	239	»	880	2
Mali .....	»	»	236	»	510	»	496	»	»	1.242	2
Mauritanie ....	»	»	300	»	»	»	»	»	»	300	»
Niger .....	278	210	»	»	514	»	»	»	»	1.002	2
R. C. A. ....	»	321	»	602	318	»	689	»	»	1.930	4
Sénégal .....	303	1.390	»	»	3.160	»	»	589	»	5.422	11
Tchad .....	»	924	»	»	»	»	945	»	»	1.869	4
Togo .....	»	»	»	»	»	»	280	»	»	280	»
Madagascar ...	795	1.211	378	705	2.571	»	494	101	»	6.255	12
Total O.M.	3.023	4.684	2.004	3.812	8.771	640	3.962	2.237	»	29.133	57
Sièges ..	3.646	2.570	2.631	949	4.015	1.530	1.985	3.276	955	21.558	43
Total général.	6.669	7.254	4.635	4.761	12.786	2.170	5.947	5.514	955	50.691	100
Pourcentage ..	13	14	9	9	26	4	12	11	2	100	

## Répartition des subventions F. A. C. en 1968.

(En milliers de francs.)

1968	C. T. F. T.	I. T. E. M. V. T.	I. F. A. C.	I. F. C. C.	I. R. A. T.	I. R. C. A.	I. R. C. T.	I. R. H. O.	C. E. E. M. A. T.	TOTAL	POURCENTAGE
Cameroun .....	252	313	413	1.168	542	71	316	192	»	3.267	6
Congo .....	309	»	»	»	»	»	»	21	»	330	»
Côte-d'Ivoire .....	673	365	770	1.520	289	633	749	634	»	5.633	11
Dahomey .....	»	»	»	»	496	»	»	426	»	922	2
Gabon .....	583	»	»	»	»	»	»	»	»	583	1
Haute-Volta .....	»	»	»	»	500	»	162	259	»	921	2
Mali .....	»	»	220	»	530	»	562	»	»	1.312	2
Mauritanie .....	»	»	300	»	»	»	»	»	»	300	»
Niger .....	278	210	»	»	560	»	»	»	»	1.048	2
R. C. A. ....	»	350	»	650	335	»	731	»	»	2.066	4
Sénégal .....	316	1.421	»	»	3.281	»	»	580	»	5.598	11
Tchad .....	»	970	»	»	»	»	943	»	»	1.913	4
Togo .....	»	»	»	»	»	»	300	»	»	300	»
Madagascar .....	863	1.275	406	745	2.699	»	529	105	»	6.622	12
Total Outre-Mer.....	3.274	4.904	2.109	4.083	9.232	704	4.292	2.217	»	30.815	57
Sièges .....	3.912	2.914	2.889	1.016	4.258	1.442	2.251	3.526	1.005	23.213	43
Total général.....	7.186	7.818	4.998	5.099	13.490	2.146	6.543	5.743	1.005	54.028	100
Pourcentage .....	13	14	9	9	26	4	12	11	2	100	

**Evolution des ressources globales des instituts et de l'O. R. S. T. O. M. de 1961 à 1967.**

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	TAUX DE CROISSANCE	
								Sur 5 ans.	Par an.
								Moyenne.	
	(En millions de francs.)								
<i>Instituts.</i>									
C. T. E. T.....	5,1	7,3	9,8	11,4	12,7	14,9	16,7	128,7 %	25,7 %
I. E. M. V. T.....	8,2	9,5	12,7	14,4	14,6	17,3	19,2	102,1 %	20,4 %
I. F. A. C.....	6,6	7,8	8,8	9,9	11,5	12,9	14,1	83,3 %	16,6 %
I. F. C. C.....	3,5	4,5	5,5	7,4	9,6	10,4	10,5	133,3 %	26,6 %
I. R. A. T.....	13,9	17,5	20	23,6	28,5	30,5	33,9	93,7 %	18,7 %
I. R. C. A.....	1,1	1,4	1,5	1,7	2	2,2	4,6	228,5 %	45,7 %
I. R. C. T.....	7,2	8,6	10,1	10,4	11,4	12,4	13,9	61,6 %	12,3 %
I. R. H. O.....	12,4	13,7	16,4	18,8	20,8	21,4	24,5	78,8 %	15,7 %
C. E. E. M. A. T.....	»	0,3	0,8	0,6	0,8	0,9	1,1	»	»
Services communs.....	»	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	»	»
<b>Total instituts (a).....</b>	<b>58</b>	<b>70,5</b>	<b>85,6</b>	<b>98,4</b>	<b>112,1</b>	<b>123,1</b>	<b>139,2</b>	<b>97,4 %</b>	<b>19,4 %</b>
Dont :									
F. A. C. (subventions + conventions) .....	29,2	35,9	42,5	49,9	54,4	57,9	64,9	»	»
F. I. D. O. M. + F. D. E. S....	2	2,7	4,4	4,8	5,9	7,1	8,6	»	»
Affaires étrangères.....	0,5	0,2	0,9	1,4	2,1	3,1	4,9	»	»
Fonds internationaux.....	»	0,4	1	0,4	0,9	1,1	2,8	»	»
Etats (budgets locaux).....	17,1	20,5	23,6	26,6	32,3	36,3	38,8	»	»
Ressources propres.....	9,3	10,9	13,2	15,2	16,4	17,4	18,6	»	»
<i>O. R. S. T. O. M.</i>									
<b>Budget définitif total (b).....</b>	<b>43,6</b>	<b>51,7</b>	<b>56,6</b>	<b>69,8</b>	<b>73,6</b>	<b>77</b>	<b>84,4</b>	<b>63,2 %</b>	<b>12,6 %</b>
Dont :									
F. A. C. (subvention fonctionnement) .....	15,9	20,4	22,4	26,2	26,8	34,1	56,3	»	»
Education nationale (subvention fonctionnement) .....	1,5	4,3	9,8	9,8	17,4	17,7	»	»	»
<b>Total subventions F. A. C. + E. N.....</b>	<b>17,4</b>	<b>24,7</b>	<b>32,2</b>	<b>36</b>	<b>39,2</b>	<b>51,8</b>	<b>56,8</b>	<b>129,9 %</b>	<b>25,9 %</b>
<b>Total général (a + b)...</b>	<b>101,6</b>	<b>122,2</b>	<b>142,2</b>	<b>168,2</b>	<b>185,7</b>	<b>200,1</b>	<b>223,6</b>	<b>82,9 %</b>	<b>16,5 %</b>

De ces tableaux on peut tirer les constatations suivantes :

1° Les trois pays qui reçoivent les subventions les plus fortes sont : Madagascar, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal ;

2° La progression du montant global des subventions F. A. C. est régulière (47.023.000 F en 1966, 50.691.000 F en 1967, 54.028.000 F en 1968).

La progression générale du total des ressources : instituts, d'une part, O. R. S. T. O. M. de l'autre, est très importante (82,9 % sur cinq ans, soit une moyenne de 16,5 % par an), le risque de croissance étant plus fort pour les instituts (19,4 % par an) que pour l'O. R. S. T. O. M. (12,6 % par an).

Instituts de recherche agronomique outre-mer (1). — Moyens en personnel.

EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1967

	CADRES DE DIRECTION, chercheurs et ingénieurs.				TECHNICIENS supérieurs.			EFFECTIF TOTAL		
	France.	Outre- Mer.	Total.	Pour- centage F./T.	France.	Outre- Mer.	Total.	France.	Total.	Pour- centage F./T.
C. T. F. T.....	33	34	67	49	1	33	34	34	101	34
I. E. M. V. T.....	29	73	102	28	13	27	40	42	142	30
I. F. A. C.....	40	38	78	51	3	12	15	43	93	46
I. F. C. C.....	10	37	47	21	6	17	23	16	70	23
I. R. A. T.....	40	86	126	32	1	46	47	41	173	24
I. R. C. A.....	17	6	23	74	14	5	19	31	42	74
I. R. C. T.....	20	51	71	28	1	29	30	21	101	21
I. R. H. O.....	24	55	79	30	8	23	31	32	110	29
C. E. E. M. A. T.....	9	»	9	100	3	»	3	12	12	100
Total .....	222	380	602	37	50	192	242	272	844	32

Instituts de recherche agronomique outre-mer. — Moyens en personnel.

EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1968

	CADRES DE DIRECTION, chercheurs et ingénieurs.				TECHNICIENS supérieurs.			EFFECTIF TOTAL		
	France.	Outre- Mer.	Total.	Pour- centage F./T.	France.	Outre- Mer.	Total.	France.	Total.	Pour- centage F./T.
C. T. F. T.....	36	29	65	55	2	37	39	38	104	36
I. E. M. V. T.....	30	67	97	30	11	33	44	41	141	29
I. F. A. C.....	34	37	71	47	5	18	23	39	94	41
I. F. C. C.....	9	44	53	16	6	15	21	15	74	20
I. R. A. T.....	40	88	128	32	5	54	59	45	187	24
I. R. C. A.....	16	8	24	61	14	7	21	30	45	73
I. R. C. T.....	23	45	68	33	1	25	26	24	94	25
I. R. H. O.....	24	57	81	29	8	21	29	32	110	29
C. E. E. M. A. T.....	10	»	10	100	2	»	2	12	12	100
Total .....	222	375	577	32	54	210	264	276	861	32

(1) Il s'agit :

- du Centre technique forestier tropical ;
- de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire tropicale ;
- de l'Institut français des agrumes coloniaux ;
- de l'Institut français du café et du cacao ;
- de l'Institut de recherche agronomique tropicale ;
- de l'Institut de recherche du caoutchouc ;
- de l'Institut de recherche des cotons et textiles ;
- de l'Institut de recherche des huiles et oléagineux ;
- du Centre d'études d'expérimentation du machinisme agricole outre-mer.

**Instituts de recherche spécialisés.**  
*Effectifs des cadres supérieurs ingénieurs et assimilés en 1968.*

ÉTATS	I. E. M. V. T.	I. R. H. O.	I. R. C. T.	I. F. A. C.	I. F. C. C.	I. R. C. A.	C. T. F. T.	I. R. A. T.	C. E. E. M. A. T.	TOTAL
Côte d'Ivoire.....	1	22	9	9	13	9	6	2	»	71
Cameroun .....	3	2	3	4	12	1	3	5	»	33
Madagascar. ....	11	1	5	3	4	»	7	22	»	53
Sénégal .....	13	8	»	»	»	»	2	20	»	43
R. C. A.....	4	»	5	»	5	»	»	5	»	19
Haute-Volta. ....	»	3	2	»	»	»	1	3	»	9
Niger .....	4	»	»	»	»	»	1	3	»	8
Tchad. ....	9	»	8	»	»	»	»	»	»	17
Dahomey. ....	»	7	»	»	»	»	»	2	»	9
Congo belge.....	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2
Mali .....	»	»	4	2	»	»	»	3	»	9
Gabon. ....	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3
Mauritanie .....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Togo .....	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3
<b>Total. ....</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>65</b>	<b>»</b>	<b>280</b>
<b>Métropole .....</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>202</b>
<b>Total. ....</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>55</b>	<b>47</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>97</b>	<b>12</b>	<b>482</b>

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1967 et le 1<sup>er</sup> janvier 1968, l'effectif total des Instituts de recherches agronomiques outre-mer (chercheurs, ingénieurs, techniciens supérieurs) a légèrement augmenté puisqu'il passe de 844 unités à 861. C'est à l'augmentation du nombre des techniciens supérieurs que l'on doit la croissance des effectifs globaux.

Evolution des effectifs de l'O. R. S. T. O. M. de 1960 à 1968.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Chercheurs du corps .....	202	222	208	220	250	280	321	364	402
Chercheurs détachés .....	100	92	116	111	101	105	94	94	90
Elèves chercheurs .....	130	99	90	110	120	120	120	120	50
Chercheurs contractuels ..	89	73	60	60	65	73	73	73	73
Allocataires .....	»	»	»	»	15	17	17	17	»
Techniciens .....	144	298	268	277	335	346	346	346	353
Administratifs .....	117	126	140	140	141	140	143	143	148
Total .....	782	910	882	918	1.027	1.081	1.114	1.157	1.116

La progression des effectifs de l'O. R. S. T. O. M. de 1960 à 1968 est régulière, si l'on excepte du moins l'année 1962, pour laquelle le chiffre (882) est nettement inférieur à celui de 1961. En huit ans, les effectifs ont progressé de 394 unités, soit d'environ 50 %.

Votre Commission des Affaires culturelles attache une grande importance à la coopération scientifique, qu'il s'agisse des pays de l'étranger « traditionnels », qu'il s'agisse des quatorze républiques africaines et malgache. La coopération scientifique est, avec la formation des hommes — dans la mesure d'ailleurs où elle peut s'en distinguer car elle doit toujours comprendre des actions tendant à la formation de chercheurs — le moyen fondamental de développement économique et social et la condition à terme de l'indépendance politique.



## VII. — Coopération technique.

La Coopération technique du Secrétariat d'Etat revêt essentiellement deux formes :

- l'octroi de bourses ;
- les missions d'experts.

### A. — LES HOMMES

Le personnel de coopération technique comprend, en premier lieu des coopérants techniques, en second lieu des appelés du contingent, enfin les volontaires du progrès.

Le coût global des dépenses de personnels d'assistance technique, y compris les charges sociales, a atteint :

En 1966.....	500.000.000
En 1967.....	510.000.000
En 1968 (estimation).....	522.000.000

En 1968, le coût se décompose de la façon suivante :

#### 1° Coopération technique :

Personnel des régies ferroviaires.....	16.000.000
Autres agents.....	461.000.000
2° Appelés du contingent.....	33.000.000
3° Volontaires du progrès.....	12.300.000

Les contributions aux dépenses de personnels d'assistance technique fixées par conventions signées avec les Etats africains et malgache sont versées par ces derniers sur titres de recettes émis par le Secrétariat d'Etat au vu des effectifs constatés (en service ou en congé régulier) le premier de chaque mois ; le taux de ces contributions est différent selon les Etats.

Ces contributions sont versées à un fonds de concours ouvert dans les écritures du Trésor français et affectées au chapitre 41-41 selon la procédure de rattachements, les rattachements s'effectuant au fur et à mesure des besoins.

Il convient de noter que :

Sur le plan quantitatif, en ce qui concerne l'enseignement et la formation, de 1963 à 1968, la progression des effectifs a été considérable puisqu'elle atteint 60 %. Pour l'ensemble des autres secteurs, les effectifs ont dans le même temps accusé une diminution globale de 11 %. Il y a lieu de noter toutefois que cette situation masque une double évolution : progression des effectifs affectés à des tâches de production : travaux publics, développement rural et industriel, planification notamment et diminution très sensible (— 34 %) des postes ouverts dans l'administration générale et le secteur judiciaire.

Sur le plan qualitatif il y a lieu de noter que, depuis plusieurs années déjà, les assistants techniques mis à la disposition des Etats sont de niveau technique de plus en plus élevé, ce qui se traduit statistiquement par la diminution des cadres moyens ou moyens supérieurs (cadres B et C de la Fonction publique) en service dans les Etats.

Il convient cependant de préciser que cette évolution d'ensemble, qui correspond à une politique précise et concertée avec les Etats, s'efforce de tenir compte des situations locales et des besoins nouveaux qui peuvent se manifester.

En règle générale la croissance économique fait apparaître des besoins importants en cadres moyens dont la pénurie dans les Etats est aussi sensible que pour les cadres supérieurs. De ce fait la coopération technique a été parfois amenée à mettre à la disposition des Etats des personnels de ce niveau pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif d'assistance technique.

Dans le domaine de l'enseignement, l'augmentation considérable des effectifs au cours des dernières années a correspondu à la nécessité de répondre aux besoins croissants qui se manifestent compte tenu du développement des différents ordres d'enseignement et du dispositif de formation professionnelle. Il est indéniable par voie de conséquence que cet effort accru a contribué à affermir dans une large mesure les positions de la langue et de la culture française qui occupaient déjà une situation privilégiée dans cette zone géographique.

L'évolution future de l'assistance technique aux Etats d'Afrique et de Madagascar confirmera les tendances esquissées ci-dessus. De nouvelles réductions d'effectifs sont à prévoir dans les secteurs de « souveraineté » : administration générale, justice, police.

La disparition de ces postes permettra sans doute de gager la création de postes nouveaux dans des secteurs essentiels et en plein développement : industrialisation, production rurale, infrastructure, urbanisation. Il est évident toutefois que l'ensemble des besoins ne pourra pas être satisfait et que des choix parfois difficiles devront être opérés.

Dans le secteur de l'éducation, la formation et le recyclage des maîtres, les disciplines fondamentales (français, mathématiques, sciences), la réforme pédagogique et la mise au point de nouveaux systèmes éducatifs constituent à juste titre les préoccupations gouvernementales des Etats et recevront de ce fait une aide prioritaire en personnel de la coopération technique française.

Mais comme dans les autres secteurs, les créations de postes nouveaux devront être au moins partiellement compensées par des déflations dans les secteurs moins importants.

Une réduction éventuelle de la durée du service militaire dans la mesure où elle s'appliquera aussi au service de coopération modifierait certainement l'évolution des effectifs. En effet les Etats souvent regrettent déjà la durée trop limitée du séjour de ces appelés.

Aussi dans l'hypothèse d'une telle réduction du service national, le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères serait vraisemblablement amené soit à généraliser l'octroi des contrats complémentaires permettant de prolonger le séjour des jeunes gens, ce qui en raison des impératifs budgétaires consisterait à réduire dans une certaine proportion le nombre des appelés recrutés par le service de coopération, soit à s'en tenir à la nouvelle durée légale du service, ce qui entraînerait dans certains secteurs l'impossibilité de pourvoir des postes prévus jusqu'alors pour des appelés du contingent, l'action de ces derniers n'étant pas rentable dans le cadre d'un séjour aussi bref.

**Répartition des effectifs par secteurs et pourcentage des volontaires du service national.**

	JUIN 1967.				JUIN 1968.			
	Agents civils.	Service national.	Pourcen- tage S. N. Total.	Total.	Agents civils.	Service national.	Pourcen- tage S. N. Total.	Total.
<i>Secteur public.</i>								
Administration .....	865	106	10,9	971	792	111	12,2	903
Justice .....	200	1	0,1	201	179	»	»	179
Santé .....	887	43	4,6	930	841	76	8,3	917
Production .....	483	147	23,2	630	598	117	16,3	715
Formation agricole .....	106	10	8,6	116				
Infrastructure .....	688	151	17,9	839	660	189	20	849
P. et T .....	317	»	»	317	268	8	2,8	276
Chemin de fer .....	299	»	»	299	309	»	»	309
Enseignement .....	4.941	854	14,7	5.795	5.163	924	15,1	6.087
Formation .....	199	75	27,2	274	192	82	29,9	274
Promotion humaine .....	20	32	61,5	52	36	36	100	72
Divers (militaires hors cadres).	52	»	»	52	44	»	»	44
<b>Total secteur public..</b>	<b>9.057</b>	<b>1.419</b>	<b>13,5</b>	<b>10.476</b>	<b>9.082</b>	<b>1.543</b>	<b>14,5</b>	<b>10.625</b>
<i>Secteurs para-public et privé.</i>								
Organismes para-publics.....	»	165	»	»	»	330	»	»
Enseignement supérieur.....	»	11	»	»	»	19	»	»
Enseignement privé.....	»	395	»	»	»	254	»	»
<b>Total .....</b>	<b>»</b>	<b>571</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>603</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
<b>Total général secteur national .....</b>	<b>»</b>	<b>1.990</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>2.146</b>	<b>»</b>	<b>»</b>

**Nombre des volontaires au 1<sup>er</sup> semestre 1968.**

*Répartition globale :*

R. C. A. ....	55
Cameroun .....	63
Côte-d'Ivoire .....	60
Gabon .....	112
Dahomey .....	42
Niger .....	55
Tchad .....	31
Togo .....	20

438

(dont 330 garçons et 108 filles).

*Répartition par activités :*

Agriculture et élevage.....	35 %
Bâtiment .....	9 %
Artisanat bois et fer.....	10 %
Secteur médico-social.....	25 %
Enseignement et animation culturelle.....	18 %
Divers .....	3 %

N. B. — Il faut préciser que compte tenu des relèves à effectuer, le chiffre théorique à retenir pour les années 1968 et 1969 est de 540.

**Coût global de l'opération :**

Suvention du Département (y compris les frais fixes de l'Association) :  
12.300.000 F.

Dans le secteur public, le total des coopérants a légèrement augmenté puisqu'il passe de 10.467 à 10.625 entre le mois de juin 1967 et le mois de juin 1968. Cette augmentation est partiellement due à celle du nombre des volontaires du service national qui passe, dans le même temps, de 1.419 à 1.543, le pourcentage qui exprime sa représentation dans l'ensemble étant de 13,5 en 1967 et de 14,5 en 1968.

**Niveaux de qualification au 1<sup>er</sup> juin 1968.**

SECTEURS	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C/D	TOTAL
Administrations .....	763	130	10	903
Justice .....	149	30	>	179
Santé .....	658	259	>	917
Production et formation agricole.	574	118	23	715
Infrastructure .....	567	219	63	849
Postes et Télécommunications....	211	57	8	276
Chemin de fer.....	198	105	6	309
Enseignement .....	2.192	3.830	65	6.087
Formation .....	115	148	11	274
Animation .....	22	48	2	72
Militaires H. C. non santé.....	17	27	>	44
	5.466	4.971	188	10.625
	51,5 %	46,7 %	1,8 %	

**Coopérants techniques et appelés du contingent. Répartition par Etat  
juin 1967 et juin 1968.**

	CIVILS		APPELES		TOTAL	
	1967.	1968.	1967.	1968.	1967.	1968.
Cameroun .....	822	816	107	128	929	944
R. C. A. ....	497	498	94	102	591	600
Congo .....	443	456	63	90	506	546
Côte-d'Ivoire .....	1.476	1.595	220	207	1.696	1.802
Dahomey .....	230	200	24	33	254	233
Gabon .....	399	409	99	100	498	509
Haute-Volta .....	363	385	96	93	459	478
Madagascar .....	1.580	1.478	185	197	1.765	1.675
Mali .....	361	364	53	64	414	428
Mauritanie .....	208	201	51	56	259	257
Niger .....	393	383	105	153	498	536
Sénégal .....	1.360	1.342	168	173	1.528	1.515
Tchad .....	511	517	119	116	630	633
Togo .....	117	119	19	10	136	129
Organismes communs .....	216	227	2	5	218	232
Congo-Kinshasa .....	67	61	10	10	77	71
Rwanda-Burundi .....	14	20	4	6	18	26
	9.057	9.071	1.419	1.543	10.476	10.614

B. — LES MODALITÉS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Parmi les différentes formes de coopération technique, nous évoquerons ici : les bourses, les missions d'experts et les études.

1. — Les bourses.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de bourses de stage accordées par pays et par secteur en 1966, 1967 et 1968.

Bourses de stages. — Coopération technique 1966, 1967 et 1968.

	SECTEUR administratif et financier.			SECTEUR culturel et social.			SECTEUR économique et technique.			TOTAL		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968	1966	1967	1968	1966	1967	1968
Cameroun .....	99	124	123	55	50	60	21	70	60	175	244	243
Centrafrique .....	24	37	56	4	13	24	6	9	9	34	59	89
Congo .....	43	34	19	38	21	20	14	31	24	95	86	63
Côte-d'Ivoire .....	47	69	57	43	28	17	19	42	46	109	139	120
Dahomey .....	15	14	31	23	38	27	23	28	24	61	80	82
Gabon .....	10	32	23	7	5	23	5	9	8	22	46	54
Haute-Volta .....	17	57	32	22	28	21	5	22	14	44	107	67
Madagascar .....	98	88	48	51	43	50	64	95	81	213	226	179
Mali .....	32	10	11	19	22	12	14	26	23	65	58	46
Mauritanie .....	13	22	8	3	15	16	4	17	7	20	54	31
Niger .....	19	26	18	12	25	26	4	9	22	35	60	66
Sénégal .....	28	23	51	16	12	8	7	25	25	51	60	84
Tchad .....	7	19	37	2	11	12	4	6	4	13	36	53
Togo .....	21	27	32	26	21	16	6	18	10	53	66	58
<b>Total .....</b>	<b>473</b>	<b>582</b>	<b>546</b>	<b>321</b>	<b>332</b>	<b>332</b>	<b>196</b>	<b>407</b>	<b>357</b>	<b>990</b>	<b>1.321</b>	<b>1.235</b>

Pour l'année 1969, le nombre de bourses de stage de coopération technique avoisinera 1.200, dans la mesure où les crédits disponibles le permettront. Priorité sera accordée au secteur économique et technique, en tenant compte des besoins les plus

urgents, état par état, qui sont de mieux en mieux connus, grâce au développement systématique d'enquêtes sur la formation et l'emploi, entreprises depuis plusieurs années.

De 1966 à 1968, le nombre total de bourses a augmenté assez sensiblement puisqu'il passe de 990 à 1.226. Les pays qui ont été les plus avantagés en 1968 sont, dans l'ordre : le Cameroun avec 243 bourses, Madagascar : 179 et la Côte d'Ivoire : 120. Déjà en 1966, c'était ces trois pays qui recevaient le plus grand nombre de bourses.

Il est caractéristique que ce soit le secteur administratif et financier qui se voit le mieux doté : 473 bourses sur 990 en 1966, 582 sur 1.321 en 1967, 546 sur 1.226 en 1968.

On observera, entre 1967 et 1968, une diminution assez sensible du nombre total des bourses, qui passe de 1.321 à 1.226. La situation ne s'améliorerait pas en 1969, ce que nous regrettons beaucoup.

La comparaison entre le secteur culturel et social d'une part, et le secteur économique et technique d'autre part, montre qu'alors qu'il y avait une différence importante en faveur du premier en 1966 (321 bourses contre 196) cette différence change de sens en 1967. En 1968, un certain équilibre s'établit entre ces deux secteurs.

## 2. — *Missions d'experts.*

### a) *Moyens financiers :*

Le Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, dans sa séance du 31 janvier 1968, a ouvert un crédit de 4.500.000 F pour permettre la couverture des dépenses afférentes à l'envoi d'experts consultants auprès des Etats africains et malgache d'expression française pendant l'année 1968.

### b) *Nature des missions :*

Les missions d'experts consultants concernent des actions d'organisation et des actions d'intervention et de contrôle dans des opérations de développement financées par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères. Elles permettent également de fournir un appui appréciable à notre assistance technique permanente.

On peut ainsi distinguer les missions portant sur des études de base et destinées à aider les gouvernements locaux dans la



définition de leur politique de développement dans tous les secteurs, dans l'organisation de leur structure : Ministère du Plan, Fonction publique, dans l'organisation des méthodes : élaboration de réglementations financières et comptables adaptées aux nouvelles procédures mécanographiques, et les missions d'intervention qui viennent renforcer l'aide en personnels d'assistance technique mis à la disposition des Etats africains et malgache.

On note que pour 1968 les missions les plus nombreuses et les plus importantes ont porté sur trois secteurs essentiels :

- économie générale et planification ;
- problèmes administratifs et juridiques ;
- formation, problèmes sociaux et culturels.

Des missions d'experts ont également eu lieu dans les secteurs Economie rurale, Industrialisation et Finances.

D'autres missions ont eu pour objet les statistiques, l'infrastructure et les problèmes commerciaux.

Au cours de l'année 1968, ces missions ont eu lieu dans la presque totalité des Etats africains et malgache, notamment au Gabon, à Madagascar, au Sénégal, au Cameroun et au Congo-Kinshasa.

Il s'agit dans tous les cas énumérés ci-dessus de missions d'experts auprès des administrations et des gouvernements locaux.

En ce qui concerne les entreprises, il convient tout d'abord de noter qu'aucune mission d'expert n'a eu lieu auprès d'entreprises privées. On trouve des missions auprès de sociétés qui ont un caractère public ou semi-public, telle que l'O. T. R. A. C. O., au Congo Kinshasa, et auprès d'organismes inter-Etats, tels que l'U. D. E. A. C., l'O. A. M. P. I. (Office africain et malgache de la production industrielle), l'O. C. A. M.

Pour l'année 1969, un crédit supérieur à celui de l'année 1968 sera demandé au Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération pour permettre de couvrir l'augmentation du coût de revient des experts et aussi de satisfaire aux demandes de plus en plus nombreuses formulées par les Etats, dues au développement même de ces derniers.

### 3. — *Etudes.*

Les études techniques financées par le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères peuvent se ranger sous deux grandes rubriques :

- a) Celles qui sont effectuées d'une façon permanente par des organismes subventionnés ;
- b) Celles qui sont effectuées d'une manière occasionnelle à la demande des Etats africains et malgache.

#### a) *Etudes des organismes subventionnés.*

Ces études recouvrent en général plusieurs Etats et sont effectuées principalement par :

1° Le Bureau des recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), qui a reçu en 1968 une subvention de 10 millions de francs ;

2° L'Institut géographique national (I. G. N.), auquel a été versée, en 1968, une subvention de 3.100.000 F ;

3° Enfin, le groupe des Instituts de recherche spécialisés qui, en 1968, a perçu 55.064.053 F et comprend :

— l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux : I. E. M. V. T. ;

— l'Institut de recherche pour les huiles et les oléagineux : I. R. H. O. ;

— l'Institut de recherches du coton et des textiles tropicaux : I. R. C. T. ;

— l'Institut français de recherches fruitières outre-mer : I. F. A. C. ;

— l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes : I. F. C. C. ;

— l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique : I. R. C. A. ;

— le Centre technique forestier tropical : C. T. F. T. ;

— l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières : I. R. A. T. ;

— le Centre d'études d'expérimentation du machinisme agricole outre-mer : C. E. E. M. A. T.

La décomposition du crédit de 55.064.053 F est donnée ci-dessous par institut. Ceux-ci disposent par ailleurs de ressources complémentaires qui proviennent soit de subventions d'autres départements métropolitains, soit de subventions des Etats africains, soit enfin de recettes propres. Le personnel employé comprend 482 cadres supérieurs, ingénieurs ou assimilés, dont 280 sont en service outre-mer.

Pour l'année 1969, des crédits du même ordre de grandeur sont prévus. Le groupe des Instituts pose toutefois un problème particulier, car un regroupement dans la région d'Aix-en-Provence est en cours d'étude afin d'éviter les pertes de temps, la mauvaise coordination et les double emplois. Ceci permettra la constitution de services communs dans certaines disciplines.

Instituts de recherche spécialisés.

Dotations accordées par le F. A. C. en 1968.

INSTITUTS	METROPOLE	OUTRE-MER	TOTAL
1° Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I. E. M. V. T.).	2.914.000	4.903.877	7.817.877
2° Institut de recherches pour les huiles et les oléagineux (I. R. H. O.).	3.526.300	2.218.860	5.745.160
3° Institut de recherches du coton et des textiles tropicaux (I. R. C. T.).	2.251.045	4.290.985	6.542.030
4° Institut français de recherches fruitières outre-mer (I. F. A. C.).	2.889.426	2.109.010	4.998.436
5° Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I. F. C. C.).	1.016.000	4.083.000	5.099.000
6° Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (I. R. C. A.).	1.442.100	703.750	2.145.850
7° Centre technique forestier tropical (C. T. F. T.).	3.912.000	3.276.000	7.188.000
8° Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I. R. A. T.).	4.257.600	9.232.400	13.490.000
9° Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical (C. E. E. M. A. T.).	1.004.500	»	1.004.500
10° Services communs de Nogent-sur-Marne.	233.200	»	233.200
Total .....	23.466.171	30.817.882	54.264.053
Provision pour action nouvelle.....			800.000
Total général.....			55.064.053

b) *Etudes occasionnelles à la demande des Etats.*

Celles-ci portent surtout sur des pré-investissements et touchent les domaines les plus divers :

Etudes de routes au Gabon, en Haute-Volta, au Togo et à Madagascar ;

Etudes d'urbanisme au Togo et en Côte-d'Ivoire ;

Etudes de télécommunications à Madagascar ;

Etude d'aérodrome au Mali ;

Etudes géologiques en Haute-Volta et au Gabon ;

Etudes agronomiques ou relatives à l'élevage dans presque tous les Etats ;

Etudes d'industries au Sénégal et au Cameroun ;

Etudes de bâtiments au Mali.

— Ces études sont généralement effectuées sur contrat par des entreprises privées ou parastatales : architectes, Bureau central d'études pour les équipements outre-mer, Société d'études et de développement économique et social, Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat, etc.

**Etudes techniques entreprises en 1968 sur crédits F. A. C.**

DECISIONS	ETATS	INTITULE DE L'ETUDE	CREDITS
2/68	Madagascar ..	Etude pour le développement des cultures industrielles (café-cacao).	1.600.000
6/68	Inter-Etats ..	Programme de recherche des instituts spécialisés en 1968.	55.064.053
8/68	Inter-Etats ..	Programme propre de recherche du B. R. G. M. en 1968.	10.000.000
17/68	Inter-Etats ..	Etude des hépatites virales.....	618.000
45/68	Inter-Etats ..	Equipement de base de l'I. G. N.....	3.100.000
59/68	Madagascar ..	Etude de développement des cultures industrielles : palmier à huile et cocotier.	620.000
61/68	Madagascar ..	Etude de la liaison téléphonique Tananarive-Tamatave.	300.000
63/68	Togo .....	Etude technique et économique de l'abattoir frigorifique de Lomé.	322.000
64/68	Togo .....	Etudes d'urbanisme de Lomé, Tsévié et Lama-Kara..	460.000
108/68	Côte-d'Ivoire	Etude d'urbanisme d'Abidjan.....	1.440.000
111/68	Gabon .....	Etude de la voie rapide aéroport—Owendo.....	840.000
113/68	Congo-K .....	Etude hydrographique de Port-Francqui.....	1.458.000
114/68	Congo-K .....	Etude d'aménagement du futur barrage d'Inga.....	150.000
115/68	Madagascar ..	Etude générale de l'embouche et de l'abattoir frigorifique de Majunga.	300.000
121/68	Haute-Volta ..	Etude géologique complémentaire des degrés carrés de Banfora et Gaoua.	521.000
122/68	Haute-Volta ..	Prospection des massifs basiques de la région de Dori.	447.600
123/68	Haute-Volta ..	Recherche des extensions des corps minéralisés de la région de Tambao.	226.000
125/68	Haute-Volta ..	Inventaire des ressources en eau souterraine du cercle de Nouna.	560.000
127/68	Haute-Volta ..	Etude pour la mise en valeur agro-pastorale du cercle de Gondo.	582.000

DECISIONS	ETATS	INTITULE DE L'ETUDE	CREDITS
130/68	Haute-Volta ..	Etude pour l'implantation d'un ranch d'embouche..	806.900
131/68	Haute-Volta ..	Etude d'aménagement de deux routes secondaires de collecte.	160.000
134/68	Gabon .....	Levé géologique et prospection de Makokou-Ouest..	1.080.000
135/68	Gabon .....	Recherche d'or primaire dans la région d'Ovala....	470.000
146/68	Togo .....	Etude économique de la liaison routière Ouagadougou—Lomé.	62.000
147/8	Togo .....	Etude technique du tronçon de route Sokodé—Kandi et de la zone de la Bissagota.	2.820.000
152/68	Niger .....	Recherches et expérimentation en matière cotonnière.	655.000
153/68	Niger .....	Etude d'aménagement de l'Institut pratique de développement rural de Kolo.	128.000
156/68	Tchad .....	Intensification des recherches agronomiques sur cultures vivrières.	933.000
161/68	Sénégal .....	Etude économique et technique du nouvel entrepôt frigorifique de Dakar.	376.000
162/68	Mauritanie ..	Etudes hydro-géologique et technico-commerciale d'implantation d'un ranch (Kaodi).	680.000
169/68	Mali .....	Etude de la construction de l'aérodrome de Bamako Senou.	500.000
170/68	Mali .....	Etude d'aménagement de l'hôpital du point G à Bamako.	200.000
171/68	Cameroun ...	Etude d'un complexe agro-industriel théicole à Tadu.	126.000
172/68	Cameroun ...	Etude pour l'amélioration du cheptel bovin.....	720.000
178/68	Inter-Etats ..	Aide au Comité Inter-Etats d'études hydrauliques..	360.000
189/68	Madagascar ..	Etudes pour le développement des cultures sur les territoires des Baibohas.	340.000
194/68	Madagascar ..	Etudes routières et contrôle de travaux.....	1.780.000
203/68	Cameroun ...	Etude relative à la création de petites industries...	600.000

— Pour l'année 1969, il n'est pas encore possible de dresser la liste des études qui seront entreprises ; mais un certain nombre de dossiers ont déjà été présentés au Département par les Etats africains en vue d'obtenir un financement de leurs études. La liste de ces dossiers, qui sont en cours d'instruction, est reproduite ci-après.

— On remarquera cependant que la majorité de ces études portent sur des affaires de faible importance. Dans le cas des industries, par exemple, l'exiguïté des marchés nationaux des Etats africains s'oppose à l'implantation de toute industrie de quelque importance, à moins d'accord entre les Etats africains sur la répartition des activités industrielles et la concession réciproque de leurs marchés nationaux. Ceci soulève alors de nombreux problèmes non seulement techniques et économiques, mais aussi et surtout juridiques et politiques. Cette voie commence seulement à être explorée et on peut citer les études d'industrialisation entreprises récemment sur le plan multinational par le Fonds européen de développement pour les Etats associés, et les études globales sur les transports et l'énergie entreprises à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique.



**Etudes techniques en instance ou envisagées sur crédits F. A. C.**

ETATS	INTITULE PROVISOIRE DE L'ETUDE	COUT approximatif.
Mali .....	Etude d'organisation et de gestion de la société Energie du Mali .....	290.000
	Etude préliminaire du traitement des ordures de Bamako .....	»
	Etude de l'aérodrome de Mopti .....	»
	Etude d'un barrage à Selingué sur le Sankarani.	»
	Etude de planification industrielle .....	»
Mauritanie .....	Prospection minière du Guidimaka .....	760.000
	Etude du développement de la ville de Nouak- chott .....	»
	Etude d'optimisation de l'exploitation de l'usine de déminéralisation de l'eau de mer .....	»
Niger .....	Etablissement de projets d'aménagement de ter- rasses et cuvettes dans la vallée du fleuve ..	670.000
	Prospection des possibilités de culture de la canne à sucre autour de Tillabery .....	140.000
	Inventaire des indices minéraux du Sud-Maradi et du Damagarim-Moundio .....	655.000
	Etude d'avant-projet d'aménagement hydraulique à Dyadyenga sur la Mekrou .....	»
	Etude de la route Tsernaoua—Tahoua .....	»
	Etude des besoins en eau du pays nomade .....	»
Sénégal .....	Etude du port de pêche de Saint-Louis .....	
	Etude en vue de la mise en valeur des forêts de Casamance .....	836.800
	Recherches sur la culture des tomates indus- trielles .....	»
	Huit projets d'études hydro-géologiques .....	»
	Recherches agronomiques dans la zone du Delta.	»
Haute-Volta .....	Etude technique de la route Koupela—Frontière Togo .....	2.700.000
	Etude d'extension du central téléphonique de Ouagadougou .....	»
	Etudes d'urbanisme à Ouagadougou, Bobo-Diou- lasso et Koudougou .....	670.000
	Programme de recherche de la station expérimen- tale de Mogtedo .....	»
Côte-d'Ivoire ....	Prospection détail du palmier à huile dans le Sud-Ouest .....	»
	Localisation détail de 35.000 hectares d'hévéas ..	»
	Prospection pédologique en zone cotonnière ....	»

ETATS	INTITULE PROVISOIRE DE L'ETUDE	COUT approximatif.
Togo .....	Recherches sur le café et le cacao .....	986.000
	Etude de l'axe de télécommunications Lomé— Sokodé .....	»
	Etude d'aménagement des teckeraies .....	1.460.000
	Programme de recherches sur les cultures vi- vrières .....	»
	Programme de recherches sur le café et le ca- caoyer .....	986.000
Dahomey .....	Etude et prospection de palmeraies .....	828.000
	Recherche herbagère et fourragère en vue du développement de l'élevage .....	»
	Etude des terres de barre dégradées .....	»
Cameroun .....	Etude de la route Pont-du-Noun—Foumban ....	»
	Etude d'urbanisme de Bamenda et Kumba ....	»
	Etude du barrage de Mopfou pour l'adduction d'eau de Yaoundé .....	400.000
	Etude d'un plan de transport à long terme ....	3.000.000
	Etude relative à la création de moyennes indus- tries .....	»
	Etude agrostologique dans le Nord-Adamaoua ..	»
	Etude entomologique : localisation des glossines.	»
	Enquête agro-économique dans le Cameroun occi- dental .....	»
Tchad .....	Etude de la valeur alimentaire de la farine de coton .....	100.000
	Prospection du cuivre (région de Léré) .....	860.000
	Financement de 5 études d'urbanisme .....	»
	Etude pour la modernisation des télécommuni- cations .....	»
R. C. A. ....	Etude de l'aménagement de la zone industrielle de Bangui .....	»
	Etude de la route de desserte de Bakouma ....	»
Gabon .....	Etude de l'approvisionnement en eau de Libre- ville .....	3.500.000
	Etude de la zone industrielle d'Owendo .....	600.000
	Prospection forestière de la réserve Remboue- Como .....	510.000
Congo-B .....	Inventaire forestier dans le Nord-Congo .....	2.060.000
	Etude eucalyptus .....	798.000
	Etude de la route bitumée Pointe-Noire—Bandi.	»
	Essai de création de peuplements artificiels à croissance rapide .....	»
Congo-K .....	Néant.	
Rwanda .....	Etude et aménagement de petits marais .....	2.000.000
	Etude d'un plan d'urbanisme de détail de Kigali.	»
Madagascar .....	Recherche de minerais économiques des Terres rares .....	»
	Essai industriel de production de pâte à papier .	»
Burundi .....	Néant.	

## CONCLUSION

Les pays qui bénéficient de l'aide accordée par la France grâce aux crédits du budget du Secrétariat d'Etat à la Coopération sont groupés dans une zone relativement homogène et sont donc justiciables d'un certain type d'actions qui peut être défini pour l'ensemble. Ce sont, en effet, des pays francophones ou du moins dont la langue véhiculaire est le français. Ce sont, en second lieu, des pays en voie de développement. On peut donc concevoir pour eux une politique d'aide fondée sur la communication de notre langue, de notre culture et en particulier de l'acquis scientifique et technique.

Cette homogénéité permet également de justifier, dans une certaine mesure, la séparation des crédits du Secrétariat d'Etat à la Coopération de ceux qui sont accordés à la D. G. R. C. et à la D. C. T. pour les autres pays du monde. On peut en effet concevoir plus aisément, dans une telle zone, l'interdépendance des différentes formes de la coopération : culturelle, technique, militaire, économique enfin.

Si l'on compare la masse de crédits accordés aux quatorze Républiques africaines et malgache — auxquelles il faut adjoindre pour la circonstance le Congo-Kinshasa, le Burundi et le Rwanda — à l'ensemble des crédits des coopérations culturelle et technique de la France, si on considère également l'importance de ceux qui sont accordés au Maghreb et, enfin, si l'on ajoute les dotations affectées à nos actions dans les autres Etats africains, on s'aperçoit qu'une préférence très marquée est accordée au continent africain : héritage du passé, proximité et interdépendance économique; telles sont les raisons principales de cet état de choses.

Nous pouvons nous interroger sur le caractère global de la coopération dans les quatorze Républiques africaines et malgache. En première analyse, assistances technique et culturelle n'ont aucun rapport avec la coopération militaire ni avec la coopération économique. Cependant, pour les raisons invoquées ci-dessus, on peut concevoir et l'on peut justifier une coopération dont tous les aspects soient liés les uns aux autres. A condition toutefois que l'assistance technique et culturelle ne soit pas considérée comme trouvant sa fin dans le développement des relations commerciales ;

à condition aussi que l'assistance technique et culturelle soit considérée comme primordiale et, comme telle, dotée de la masse de crédits la plus importante.

Nous rejoignons ici ce que nous avons dit dans le rapport que nous avons eu l'honneur de présenter au Sénat sur les relations culturelles et la coopération technique avec les autres pays du monde. La coopération avec les quatorze Républiques africaines et malgache est conduite sous la responsabilité du Ministre des Affaires étrangères mais plus directement sous celle d'un Secrétaire d'Etat. Sur le plan local, on retrouve la même dualité ou, du moins, la même distinction entre les services qui dépendent directement de l'ambassadeur — nous voulons parler, en particulier, du conseiller culturel — et la mission d'aide et de coopération qui a des moyens importants et une autorité très grande et qui se trouve en contact permanent avec les services des Etats que nous aidons.

Il est très délicat de se prononcer sur la valeur de cette structure dont les conséquences semblent très diverses selon les pays aidés.

Votre commission souhaite cependant que cette question soit à nouveau examinée et qu'une amélioration soit apportée à une situation qui n'est pas parfaitement satisfaisante.

En ce qui concerne les crédits, nous devons reconnaître que le budget qui nous est proposé est un budget de régression puisqu'il prévoit une réduction des effectifs; ceci nous conduit à une observation sur notre politique générale. Nous voyons bien, par cet exemple, comme en d'autres d'ailleurs, que notre volonté d'entreprendre certaines actions — c'est également le cas de la recherche spatiale et des études sur la constitution de la matière — dépasse nos possibilités et que nous pouvons faire peu de choses seulement au prix de ce que nous ferions si, enfin, les pays européens se décidaient à répartir entre eux et d'une façon rationnelle l'effort d'aide ou de recherche qu'ils ne peuvent plus accomplir séparément avec l'efficacité souhaitable.

Le continent africain est, pour l'Europe, une terre privilégiée, séparée d'elle simplement par une mer intérieure. Il doit pouvoir bénéficier d'un effort de coopération intelligemment réparti entre les Nations européennes sans que celles-ci veuillent en tirer prestige ou accroissement de puissance.

D'une façon générale, votre commission approuve les lignes d'intervention, les directions de l'action du Secrétariat d'Etat à la Coopération. Les remarques que nous avons formulées dans le corps de ce rapport ne tendent, en aucune façon, à une critique d'ensemble ; bien au contraire, nous souhaitons que les tendances et les volontés se précisent et s'affirment. Pour nous, la coopération, c'est essentiellement la formation des hommes en lesquels doivent s'allier les éléments fondamentaux de la culture européenne, devenue civilisation occidentale, et la culture originale. Comme nous l'avons dit, nous devons distinguer nettement *langue française*, c'est-à-dire véhicule international des connaissances, et *culture*, patrimoine dont nous voulons retenir surtout ici, où il s'agit de pays en voie de développement, les aspects technologiques.

Sciences et technique sont des langages universels dont les formes premières sont proches du geste. Ce n'est sans doute pas un hasard si notre civilisation, qui s'enrichit de plus en plus de connaissances scientifiques et techniques, est également celle où le sport prend une importance considérable. Nous assistons actuellement à une redécouverte des valeurs humaines fondamentales de la volonté et de l'effort, qui s'expriment par le sport, en même temps que s'affirme l'importance des éléments techniques de la culture.

Nous ne devons jamais oublier que ce que nous apportons aux pays sous-développés doit être exactement adapté à leur situation concrète. Aussi nous félicitons-nous que l'on mette l'action sur la coopération en matière agricole. Cette coopération ne produit pas des résultats spectaculaires mais elle est indispensable et nous devons apporter tout notre soutien au Secrétariat d'Etat puisqu'il continue dans une voie qui, nous le savons, est très difficile.

En ce qui concerne l'enseignement, il y a, il est vrai, des efforts d'adaptation, mais nous ne pensons pas qu'ils soient suffisants car, précisément, on confond trop langue française, culture littéraire et aspects techniques de la culture. Nous devons former, dans ces régions, des ouvriers qualifiés, des techniciens moyens bien avant de former des cadres supérieurs. Tout d'abord parce que ces pays n'ont pas les emplois qui conviennent et que, par conséquent, les ingénieurs ou les médecins que nous formerions devraient quitter leur pays ; en second lieu, parce que la voie du développement, c'est-à-dire de la domination de la nature, est un très long chemin qui doit être gravi lentement.

Nous soutenons également l'effort accompli pour les universités d'Afrique, à Abidjan et à Dakar, en particulier, parce qu'elles permettent de développer l'enseignement supérieur sans déraciner l'Africain. Les bourses que nous accordons à des étudiants pour faire leurs études en France ne doivent être accordées qu'aux étudiants de haut niveau ; nous espérons que, dans quelques années, elles ne seront accordées que pour le troisième cycle. Elles doivent également être données de préférence pour les universités de province car le mode de vie parisien est, pour l'Africain, une cause de rupture quelquefois trop violente avec son milieu.

Le problème des coopérants se pose, à notre avis, d'une façon très simple. Si la coopération est une tâche nationale — et nous pensons qu'elle l'est — il faut tirer les conclusions de ce principe. La coopération doit faire appel aux jeunes gens désireux de connaître les pays étrangers et de servir le leur. Elle doit répondre à une vocation. Le service qu'ils accomplissent ne doit ni les avantager à l'excès, ni les pénaliser dans leur carrière. Il faut donc étudier et établir un statut de coopérant. Comment, en effet, pourrions-nous continuer de trouver des coopérants lorsque le service militaire sera réduit si ceux-ci ne bénéficient pas d'un statut qui leur assure en France, à leur retour, un avenir convenable ?

Faut-il que nous abordions ici, comme nous l'avons fait dans notre rapport sur les relations culturelles, le problème du livre ? Disons à nouveau que le livre est le moyen fondamental d'une culture approfondie ; rien ne peut le remplacer, ni le cinéma, ni le théâtre, ni les moyens audio-visuels, toutes formes d'actions dont nous reconnaissons la grande valeur quand elles sont adaptées aux situations concrètes africaines. Il faut que, ici comme dans les autres pays étrangers, le prix du livre soit abaissé, que sa diffusion soit favorisée, que l'on donne le goût de la lecture. Nos centres culturels s'y efforcent mais nous craignons que leur action ne soit insuffisante.

La culture de masse ne peut être dispensée que par les moyens audio-visuels. Le désir du Gouvernement de fondre l'O. C. O. R. A. et la Direction des Relations extérieures de l'O. R. T. F. a été approuvé par votre commission lorsqu'elle a étudié les problèmes de l'O. R. T. F., mais les dispositions qui seront prises ne régleront pas pour autant le problème des émissions sur ondes courtes auquel

votre commission attache une si grande importance et sur lequel la Commission de contrôle sur l'O. R. T. F. s'était penchée avec une grande attention.

Comme pour les autres pays avec lesquels nous avons des relations culturelles, plus encore peut-être que pour eux, il est nécessaire de soutenir toutes nos actions culturelles par des émissions en langue française, régulières, de durée suffisamment longue, et bien reçues sur l'ensemble du territoire. Ce n'est peut-être pas un très bon moyen technique de communication d'une culture, mais c'est le seul moyen d'imprégner lentement, très profondément, une population nombreuse.

Parmi les actions que nous entreprenons dans les quatorze républiques africaines et malgache, nous nous attacherons quelques instants à la recherche scientifique et technique. Elle est, pour votre commission, primordiale : en dépendent les moyens et, à long terme, l'indépendance réelle des pays. Ici encore, l'O. R. S. T. O. M. et les instituts de recherche appliquée pourvoient l'un et l'autre à ces deux exigences : développer la recherche fondamentale et en chercher les meilleures applications dans les conditions concrètes où se développe la production locale.

Nous approuvons les augmentations de crédits et nous souhaitons que l'on donne aux instituts des moyens d'être plus efficaces encore qu'ils ne le sont.

Nous terminerons en disant qu'il est absolument nécessaire de mieux répartir les efforts de coopération entre pays européens parce qu'ils ont tous la même culture, à quelques divergences près qui font l'originalité de chacun et la richesse de leur patrimoine commun ; il convient aussi de répartir les efforts entre les pays francophones industrialisés, puisqu'il s'agit d'aider d'autres pays francophones en voie de développement, et il faut, en particulier, éviter d'étendre notre action à des pays qui sont assistés par un autre pays européen francophone.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et en demandant que, dans la limite des crédits qui lui sont accordés, le Secrétariat d'Etat tienne compte des opinions que nous avons essayé de justifier, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits du Secrétariat d'Etat à la Coopération.